

Dynam!sme

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (UWE) - 04-05/2016

06

La révolution numérique et les entreprises belges

10

Les relations école-entreprise : quelques remises en question...

46

Collectes de sang dans les PAE : c'est reparti !



Spécial
"Environnement"



union wallonne
des entreprises

Accélérer la création et le développement
de l'activité économique en Wallonie

Nous recyclons pour votre plus grand profit.
Nous demandons à un collecteur agréé de reprendre nos huiles usagées.



SQUARE

Les huiles usagées sont des déchets dangereux. C'est pourquoi il existe des règles strictes pour leur stockage, leur transport et leur traitement. Ce n'est que si vos huiles usagées sont collectées selon les procédures prescrites par l'OWD, BE ou l'OVAM qu'elles seront recyclées dans le respect de l'environnement. Faites appel à un collecteur agréé pour reprendre vos huiles usagées. Et ça, pour votre entreprise, c'est une vraie plus-value.

ASTUCE : de petites quantités d'huiles usagées peuvent donner droit à des compensations forfaitaires.
Découvrez tous les détails sur www.valorlub.be

VALORLUB
D'ABORD LUBRIFIER, PUIS RECYCLER

valorlub.be

Editorial

par **Vincent REUTER**, Administrateur Délégué de l'UWE



Obligations environnementales : avantage ou handicap

La législation environnementale affecte de manière significative l'activité économique, notamment parce que les obligations imposées aux entreprises dans ce domaine se traduisent presque toujours par des coûts. Ces coûts peuvent revêtir diverses formes, à commencer par la nécessité de disposer dans l'entreprise des compétences permettant de comprendre la réglementation et de suivre son évolution.

L'entreprise peut aussi être contrainte d'investir, par exemple pour respecter les normes imposées à son activité ; il peut s'agir encore de taxes, de redevances ou de charges.

Le cumul en la matière étant permis, le total peut être assez impressionnant, d'autant que tous les niveaux de

pouvoir y contribuent, et que le costume environnemental n'habille parfois que le besoin d'alimenter les caisses publiques.

Il n'est pas contestable que les entreprises doivent intégrer la préservation de l'environnement dans leurs activités, ni qu'il appartienne à l'autorité publique de prescrire les objectifs à atteindre. Encore faut-il que ces derniers soient établis de manière objective et raisonnable, et que la diversité de leurs sources ne rende pas intenable la situation des entreprises. Car, à l'égal de l'impôt des sociétés ou des charges sur le travail, les obligations environnementales peuvent tout à fait constituer soit un avantage soit un handicap de compétitivité. ■



union wallonne
des entreprises

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
IL EST TEMPS D'INVESTIR
DURABLEMENT.



**COMBINEZ RENDEMENT POTENTIEL
ET PERSPECTIVES DURABLES**

Savez-vous que la performance de nos produits
d'investissement socialement responsable n'a le plus
souvent rien à envier à celle des investissements
traditionnels ?

Votre patrimoine a une histoire. Ecrivons son avenir.

[investirpourdemain.be](https://www.investirpourdemain.be)



BNP PARIBAS FORTIS
PRIVATE BANKING

La banque
d'un monde
qui change

Sommaire #260



06 Ambition 2020

- 06 **Opinion** | La révolution numérique et les entreprises belges
- 10 **Enseignement** | Relations école-entreprise : remises en question

12 Entreprises

- 12 **Mobilité** | Le Réseau des Mobility Managers souffle sa 1^{ère} bougie
- 14 **Gestion durable** | Belgian Business Awards for the Environment

17 Dossier "SPÉCIAL ENVIRONNEMENT"

40 Actions

- 40 **Recherche européenne** | PhysiOL
- 42 **Immobilier** | La Wallonie se vend au MIPIM

44 Réseau

- 44 **Les Brèves de la Qualité**
- 46 **Collectes de sang dans les Parc d'Activité Economique**

48 Lifestyle

- 48 **MICE** | Province de Liège

Dynam!sme Le périodique bimestriel édité en commun par l'Union Wallonne des Entreprises ASBL et la Maison des Entreprises wallonnes ASBL

UWE, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre, Tél. : +32 (0) 10.47.19.40, Fax : +32 (0) 10.45.33.43, dynamisme@uwe.be, www.dynamismewallon.be

- **Rédaction** : Yves-Etienne Massart (rédacteur en chef), Thierry Decloux • e-Mail : prenom.nom@uwe.be
- **Conseil de Rédaction** : Jean de Lame, André Lebrun, Didier Paquot, Vincent Reuter, Jean-Jacques Westhof
- **Mise en page** : Thierry Decloux • **Impression** : Paperland (Bruxelles) • **Routage** : Axedis (Limal)
- **Régie publicitaire** : Target Advertising SPRL, +32 (0) 81.40.91.59, +32 (0) 497.22.44.45, carole.mawet@targetadvertising.be
- **Editeur Responsable** : Jean de Lame, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre
- **Abonnement annuel (6 numéros)** : 30 EUR à verser sur le compte de la Maison des Entreprises wallonnes 360-1149184-31
- **Tirage** : 7.942 exemplaires (contrôle CIM)

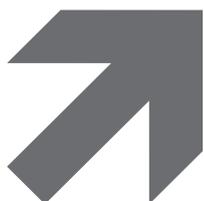


ISSN 0776-1716

Toute reproduction, même partielle, des textes et des documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

La révolution numérique et les entreprises belges

Agir aujourd'hui pour les emplois de demain



LA RÉVOLUTION DIGITALE N'EST PAS UN EFFET DE MODE, C'EST TOUT SIMPLEMENT NOTRE AVENIR QUI SE JOUE SOUS NOS YEUX. UNE TRANSFORMATION DE NOTRE ÉCONOMIE DIGNE DES PRÉCÉDENTES RÉVOLUTIONS INDUSTRIELLES. DEPUIS PLUS DE 3 SIÈCLES, INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET GAINS D'EFFICACITÉ SONT LES MOTEURS D'UNE CRÉATION DE PROSPÉRITÉ SANS PRÉCÉDENT. LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE N'ÉCHAPPE PAS À CETTE RÈGLE. PAS QUESTION DONC DE MANQUER CE TOURNANT DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE OÙ CONNAISSANCE, ANALYSE DES DONNÉES ET CRÉATIVITÉ VONT ÊTRE CENTRALES.

■ Tribune libre commune FEB-VOKA-BECI-UWE

Pas d'alarmisme, mais des réponses rapides

Il ne faut pas s'en cacher : cette nouvelle vague d'innovation fera disparaître de nombreux emplois, comme par le passé. Mais, elle en générera au moins autant. Des emplois qui ne se cantonneront pas aux secteurs de haute technologie, mais qui concerneront aussi des activités moins pointues.

Les gains de productivité générés par l'innovation technologique produiront en effet des revenus plus élevés pour la majorité des travailleurs et/ou des bénéficiaires plus élevés pour les entreprises. Revenus qui seront ensuite consacrés à plus de consommation ou d'investissements.

Chaque mois apporte sa nouvelle étude chiffrant le nombre d'emplois qui disparaîtront au cours des prochaines années du fait des progrès de la numérisation et de la robotisation de l'économie. Mais l'histoire regorge d'exemples de destructions créatrices. Nous ne sommes qu'à l'aube d'un profond changement sociétal avec l'essor du numérique et des emplois différents sont et seront créés.

A long terme, la bonne façon de poser la question n'est pas de demander s'il restera des emplois. L'histoire montre que les prévisions sur la disparition des emplois sont toujours démenties.

Ces études suscitent de l'inquiétude, c'est parfaitement compréhensible, mais ce n'est pas fondé pour autant. Se cramponner à la situation existante ou s'opposer activement à l'innovation technologique n'est pas une solution.

Gagner le pari de la révolution technologique

Tout d'abord, de nombreuses technologies et activités nouvelles ont d'importants effets en termes de réseau et d'échelle, ainsi que des effets démultiplicateurs. Il est essentiel d'être parmi les premiers à explorer et conquérir un marché.

L'e-commerce est le meilleur exemple : dans ce domaine, on constate que près de 70% des achats belges sont effectués auprès de quelques grandes entreprises étrangères d'e-commerce.

Il faut donc agir, et vite ! Cinq conditions sont à remplir pour réussir cette transition. Lesquelles ?

Les décideurs, privés et publics, doivent développer une attitude positive vis-à-vis du progrès technologique, de l'innovation et de l'entrepreneuriat : ce sont les entrepreneurs qui convertissent le progrès technologique en nouvelles idées, nouveaux biens et nouveaux services qui profitent à leurs clients et permettent de créer des emplois.

Nouveaux produits, nouveau paysage entrepreneurial, nouveaux besoins : il faut s'adapter. Adapter les lois et règles dépassées qui font obstacle aux nouvelles technologies numériques et aux nouveaux modèles économiques qui en découlent. Le droit économique et le droit des sociétés doivent évoluer avec moins de restrictions, moins de mécanismes de défense. Les lois et règles concernant le temps de travail et l'organisation du travail doivent être assouplies.

Les pouvoirs publics ont aussi un rôle crucial à jouer ! En offrant une infrastructure numérique de haute qualité, conviviale et sûre.

→ SUITE EN PAGE 08



DEPUIS PLUS DE 3 SIÈCLES, INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET GAINS D'EFFICACITÉ SONT LES MOTEURS D'UNE CRÉATION DE PROSPÉRITÉ SANS PRÉCÉDENT. LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE N'ÉCHAPPE PAS À CETTE RÈGLE.



BREVET



MARQUE

DESSIN ET
MODÈLEDROIT
D'AUTEUR

PROGRAMME DE FORMATIONS 2016 EN PI

PICARRÉ avec son partenaire français l'IEEPI met en œuvre un programme de formations en 2016 exclusivement dédié à la Propriété Intellectuelle (PI)

PICARRÉ
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

picarre@picarre.be • www.picarre.be

FORMATIONS PLANIFIÉES :

- Les bonnes pratiques PI pour réussir les coopérations : 15 mars 2016 à Liège
- Open-innovation, crowdsourcing et PI : 14 avril 2016 à Liège
- L'Arbre des moyens : un outil pour préparer les brevets : 28 avril 2016 à Liège
- Le référent PI dans l'entreprise : les bonnes pratiques : 22 septembre 2016 à Bruxelles
- Analyser son portefeuille de brevets pour le valoriser : 20 octobre 2016 à Liège
- Stratégie de PI : les bonnes pratiques en entreprise : 24 novembre 2016 à Liège

Les renseignements, l'inscription et le règlement des formations se font directement auprès de :

Françoise BECKERS • +32 4 349 84 00 • f.beckers@picarre.be • www.picarre.be

Picarré est un organisme spécialisé en information brevet et un centre PATLIB reconnu par l'OEB, actif dans l'aide conseil généraliste en Propriété Intellectuelle.

Picarré propose également un large catalogue de prestations dans le domaine de la recherche et l'analyse de l'information contenue dans les brevets et les publications scientifiques.

IEEPI
INSTITUT EUROPÉEN ENTREPRISE
ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

ieepi@ieepi.org • www.ieepi.org

L'Institut Européen Entreprise et Propriété Intellectuelle (IEEPI) est le leader européen de la formation aux aspects économiques et stratégiques de la PI.

→ SUITE DE LA PAGE 06

Mais aussi en donnant l'exemple dans l'application des nouvelles technologies. La Belgique a pu se montrer pionnière dans certaines (eID, BCE), mais est en retard pour d'autres (mobile ID, facturation électronique). Certains projets avancent trop lentement. Pourtant, dans ces domaines, les pouvoirs publics sont un acteur important à fort pouvoir démultiplicateur.

En entreprise, l'un des principaux freins à la réalisation des idées numériques est le manque de travailleurs disposant des aptitudes et compétences nécessaires dans ce domaine. Il s'agit tant de compétences hautement technologiques requises pour développer de nouveaux produits et services numériques (programmeurs et développeurs pour web et mobile, gestionnaires et développeurs de bases de données) que pour l'aptitude à bien utiliser les logiciels et matériels existants et nouveaux. Il faut, d'une part, attirer davantage d'étudiants

et, d'autre part, intensifier les efforts pour qu'un maximum de travailleurs suive les évolutions numériques récentes.

Enfin, un dernier élément capital est celui d'un contexte économique général favorable. Dans l'économie numérique, il importe que nos coûts salariaux ne dépassent pas ceux des pays voisins. Et pour encadrer la transition des anciens emplois en disparition vers les nouveaux, il est vital que notre sécurité sociale soit un filet de sécurité activateur et non un hamac passif.

La responsabilité conjointe des entreprises et des pouvoirs publics

En notre qualité d'organisations patronales fédérale et régionales, nous sommes conscients de nos responsabilités. Nos entreprises doivent être ouvertes aux nouvelles technologies et les accueillir avec enthousiasme, donner une chance

à de nouveaux modèles économiques et les intégrer, apprécier à leur juste valeur les idées de jeunes entrepreneurs et les appliquer dans des entreprises ou des secteurs établis. Et cela également au niveau des services de soutien (communication administrative et juridique, finances, RH) où des gains d'efficacité relativement importants peuvent encore être réalisés. Nous sommes prêts à sensibiliser activement nos entreprises à ce sujet, à les encourager et à leur apporter aide et conseils. Nous espérons et attendons des autorités à tous les niveaux qu'elles en fassent tout autant pour garantir les emplois de demain. ■



PUBLI-RÉDACTIONNEL

L'information brevet, un outil d'aide à la décision

ET SI LE BREVET REPRÉSENTAIT AUTRE CHOSE QU'UNE SOURCE DE COÛTS, UNE PROCÉDURE ET UNE OBLIGATION DE DIVULGATION DE SES INVENTIONS ? DÉCOUVRONS UN ASPECT ENCORE MÉCONNU PAR NOS PME.

Pour avoir un temps d'avance sur ses concurrents, l'entreprise s'informe en analysant le marché, en collectant de l'information sur internet, dans des publications scientifiques ou commerciales, dans des rapports d'activité. Dans le meilleur des cas une veille a été mise en place. Les brevets sont-ils pour autant pris en compte comme sources d'informations validées et formatées ?

Les brevets contiennent de l'information technique (la description d'une invention) et légale (le périmètre de la protection conférée au titulaire) mais aussi de l'information à caractère stratégique qui va permettre à un décideur dans l'entreprise de prendre des décisions.

En recourant aux bases de données de brevets et aux outils de visualisation et d'analyse statistique de données, l'entreprise aura à disposition des informations sur les tendances technologiques dans son secteur d'activités, sur la stratégie de protection de ses concurrents et notamment les pays où les inventions sont protégées. Il s'agit d'une photographie de l'activité brevet, ce qu'on peut résumer par "Dis-moi ce que tu as breveté, je te dirai ce que tu comptes faire". Car breveter est une indication révélatrice d'une démarche stratégique que tout décideur pourra croiser avec des études de marché, des benchmarkings, du reverse engineering ou des enquêtes sur le terrain. D'outil de protection, le brevet devient un outil d'aide à la décision dont le chef d'entreprise ne devrait plus se passer. ■





ENSEMBLE ON A FAIT BOUGER LES CHOSES

Aujourd'hui, 85 % des emballages industriels sont recyclés

Depuis 17 ans déjà, les entreprises belges et les collecteurs de déchets accomplissent, avec VAL-I-PAC, un fameux travail en matière de gestion des emballages industriels. Et les résultats sont là. Pas moins de 85 % des déchets d'emballages industriels sont désormais, triés, collectés sélectivement et recyclés. C'est le meilleur score d'Europe. Du beau boulot, non ?



ENSEMBLE, GÉRER ET RECYCLER LES EMBALLAGES INDUSTRIELS

Découvrez comment sur www.valipac.be

Relations école-entreprise

Quelques remises en question



LA FONDATION POUR L'ENSEIGNEMENT A TENU SON COLLOQUE ANNUEL LE 4 FÉVRIER DERNIER, À BRUXELLES. LE THÈME: «REGARDS CROISÉS SUR LA RELATION ÉCOLES-ENTREPRISES». AU MENU : LE BILAN ET LES PROJETS DE LA FONDATION. MAIS AUSSI DES INTERVENTIONS D'EXPERTS. HISTOIRE DE REMETTRE EN QUESTION LES CERTITUDES DES UNS ET DES AUTRES QUANT AUX RÔLES DE L'ÉCOLE ET DE L'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

■ par Yves-Etienne MASSART

Fabrice Aerts-Bancken a d'emblée donné le ton : "Pour moi, l'entreprise se fait citoyenne quand elle apporte une contribution à la formation des jeunes en les accueillant en stage, quand elle participe à la définition des thématiques de formation prioritaires d'un bassin enseignement-formation-emploi et quand elle coopère à la mise au point des profils métiers au Service francophone des métiers et des qualifications". Prenant la Fondation pour l'enseignement en exemple, le chef de cabinet de Joëlle Milquet a ensuite lancé un appel à l'intensification des interactions école-entreprise.

Le colloque concocté par la Fondation a fait la démonstration de l'impact positif de ces interactions. Surtout quand elle se passent dans un échange constructif et concret. Une occasion pour les représentants d'entreprises de voir ce qui se fait en la matière.

Il a été question des bassins enseignement-formation-emploi (IB-EFE), avec Roger Hennericy, le président de l'IB-EFE Luxembourg. Il a décrit l'ampleur de sa mission et la difficulté de faire collaborer les écoles, les entreprises et les acteurs de l'emploi d'une zone si vaste. Il a été question des Entreprises d'entraînement pédagogique, avec Manuel Dony, préfet de l'athénée royal d'Ans. Grâce à ce projet d'entreprise fictive, ses élèves peuvent se familiariser avec leurs futures tâches professionnelles.

Mais il a besoin du parrainage d'une entreprise réelle : "J'adore quand l'école joue à l'entreprise, a-t-il déclaré. Mais j'adorerai encore plus quand l'école et l'entreprise joueront ensemble". C'est également le cas d'une autre forme d'interaction qui rencontre du succès : l'immersion en entreprise, avec les stages Entr'apprendre (voir encadré page suivante).

Directeur d'école, mais aussi manager

L'interaction peut également renforcer l'efficacité managériale des directions d'école.

Didier Libert, directeur du collège Saint-Guibert de Gembloux, a bénéficié d'une mission de conseil en gestion organisée par l'École de perfectionnement en management (EPM). Trois cadres d'entreprises en formation à l'EPM ont audité le fonctionnement de son personnel non-enseignant. Sur cette base, ils ont proposé un plan d'action pour fluidifier le travail des éducateurs. Au programme : dynamique d'équipe et projet commun. Résultat : une réorganisation du travail, qui donne aux 13 éducateurs le temps de se concerter sur les aspects fondamentaux de leur travail.

Benoît Fontaine, conseiller Programmes à la Fondation Roi Baudouin (FRB), est venu parler du projet «Coaching des directions d'école», lancé en 2014 dans une soixantaine d'écoles-pilotes. Objectif : soutenir le directeur ou le préfet dans l'aspect managérial de son travail, trop souvent étouffé par les tâches administratives et relationnelles.

Le projet consiste à le faire suivre par un coach qui l'aide à développer ses compétences de gestion d'équipe pédagogique. "Il est temps que les pouvoirs organisateurs attachent moins d'importance à la connaissance des règlements qu'à l'aptitude des candidats directeurs à être des bons managers", a souligné Benoît Fontaine. La FRB vient de publier un rapport synthétisant les premiers résultats de ce projet (www.kbs-frb.be).

Pour changer l'école, il faut changer les mentalités

Après la présentation du rapport McKinsey sur l'état de l'enseignement en Belgique francophone, Marc Romainville, responsable du Service de pédagogie universitaire de l'Université de Namur, a conclu le colloque avec une analyse assez provocatrice de la nature des relations entre l'école et l'entreprise. Pour lui, il y a une cause au déficit d'adéquation entre la formation scolaire et les attentes des employeurs. C'est la difficulté de l'école à s'ouvrir au monde.

La première raison de cette ouverture difficile est historique. L'école telle que nous la connaissons aujourd'hui a été conçue, aux 18^e et 19^e siècles, pour se couper du monde, à une époque où on estimait que les formes de transmissions sociales, comme le compagnonnage, n'étaient plus d'actualité. Enceintes fermées, fenêtres hautes... L'objectif était de soustraire les élèves à la société, pour qu'ils s'adonnent l'absorption d'un maximum de savoirs.



Olivier REMELS, Secrétaire Général de la Fondation pour l'Enseignement



LA FONDATION A PU OUVRIR PLUSIEURS CHANTIERS ET ATTEINDRE DÉJÀ QUELQUES BEAUX RÉSULTATS, FRUITS DE LA COLLABORATION ENTRE L'ÉCOLE ET L'ENTREPRISE. MAIS LES DÉFIS RESTENT BIEN PRÉSENTS ET NÉCESSITENT DE POURSUIVRE NOS EFFORTS COMMUNS.



Fabrice AERTS-BANCKEN, chef de cabinet de Joëlle MILQUET, ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles : *"La Fondation pour l'enseignement fait plus que l'addition des ressources et des compétences. Elle fait de la multiplication là où, dans un passé qui s'efface progressivement, il y avait plutôt de la division".*

Ces savoirs sont la deuxième raison de «l'hostilité pathologique» de l'école vis-à-vis du monde. Ceux-ci sont dédiés à la culture humaniste qui privilégie les matières abstraites : langues mortes, grammaire, mathématiques... *"Tout ce qui est inutile, renchérit Marc Romainville ! Avec en plus une dépréciation des savoirs manuels, techniques et même – jusqu'à une époque récente – scientifiques !"*

La troisième raison, ce sont les enseignants eux-mêmes. A l'exception des professeurs de cours techniques, la plupart n'ont jamais travaillé en dehors de l'école. Il en résulte une méconnaissance de l'entreprise, qui renforce le cloisonnement.

"Ce n'est pas qu'un problème de méconnaissance, poursuit Marc Romainville. Il y a également un écart de valeurs et de références".

Car le problème vient aussi de l'entreprise. Considérer les profs comme des «gauchistes fainéants» n'aide pas au rapprochement...

Marc Romainville égrène ses solutions : organiser des stages en entreprises obligatoires pour tous les professeurs, favoriser les carrières mixtes. Il veut que le premier degré commun de l'enseignement secondaire soit véritablement polytechnique et pluri-artistique, pour favoriser l'orientation positive des élèves, attirés vers certaines filières et non pas relégués vers elles en

raison de leurs mauvais résultats dans les matières abstraites.

"On met trop de stress sur les études, regrette-t-il en évoquant l'acharnement des parents à pousser leurs enfants vers des filières qui ne leur correspondent pas. On met trop de lien entre parcours scolaire et nécessité sociale, ce qui n'est pas la réalité. Il est temps de détendre ce lien. Mais nous touchons là à des mentalités bien ancrées. Cela montre à quel point il est difficile de changer l'école, car, pour changer l'école, il faut d'abord changer les mentalités". ■

PLUS D'INFOS : www.fondation-enseignement.be

L'Entr'apprendre sur toutes les lèvres

Au cours de ce colloque, il a beaucoup été question des stages Entr'apprendre. Pour rappel : ces stages en entreprises pour enseignants ont été lancés au printemps 2015 par la Fondation, en collaboration avec les instituts de formation continue de l'enseignement francophone (IFC, FCC et Cecafof). 55 profs, principalement de cours techniques, ont vécu le quotidien des 8 entreprises pionnières. Objectifs : confronter les enseignants aux exigences des entreprises en matière de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être et inciter les stagiaires à propager leur vécu au sein de l'école.

Le projet a été salué par plusieurs intervenants du colloque, à la fois pour ses objectifs pédagogiques et pour sa contribution au rapprochement entre les deux mondes. C'est ce qu'a souligné Marc Romainville, qui aspire à l'extension de ce genre de projet à tous les enseignants, y compris ceux des filières générales.

Le succès de la phase-pilote a débouché sur une réédition du projet. *"Pour cette deuxième année, nous doublons le nombre d'entreprises d'accueil, avec un élargissement des secteurs et les métiers visés"*, a expliqué Olivier REMELS, secrétaire général de la Fondation, en remerciant les entreprises qui se sont jointes au projet. Au cours de ce printemps 2016, une cinquantaine de profs intégreront pour quelques jours les 15 entreprises participantes : D'Ieteren Auto, STIB, Techspace Aero, Sonaca, Heidelberg Cement, Carmeuse, IBA, AGC, Delacre, Lutosa, Lantmannen-Unibake, Kluber, Lidl, Cofely-Fabricom et Ores.



Le Réseau des Mobility Managers souffle sa première bougie



LA FONCTION DE MOBILITY MANAGER, APPARUE AU DÉBUT DES ANNÉES 2000, N'A CESSÉ D'ÉVOLUER ET DE S'INTENSIFIER, AU BÉNÉFICE D'UNE GESTION PLUS RATIONNELLE DE LA MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS. EN EFFET, EN DIX ANS (DE 2005 À 2014⁽¹⁾), LA PRÉSENCE D'UN «COORDINATEUR MOBILITÉ» AU SEIN DES GRANDES ENTREPRISES EST PASSÉE DE 3% À 17%.

■ par Chloé LAURENT

Bien que le métier de mobility manager ait pris véritablement de l'ampleur, il n'en reste pas moins peu connu et trop peu valorisé à l'heure actuelle. De quelques heures par semaine à quelques jours par mois, rares sont les mobility managers désignés qui peuvent y consacrer, en réalité, plus d'un mi-temps et ce, même au sein des grandes entreprises. En effet, la fonction vient généralement se greffer et s'ajouter à une ou plusieurs missions déjà existantes. La personne en charge de ce dossier se sent alors bien souvent isolée et démunie lorsqu'elle doit démarrer une démarche de mobilité au sein de sa structure.

Lancé il y a un an par la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises, le Réseau est donc né avec l'ambition de faire (re)connaître la fonction et de susciter systématiquement l'échange de bonnes pratiques entre ses membres. Cette dynamique contribue également à prendre, d'une part, du recul sur le métier et, d'autre part, à véritablement impulser, encourager et conforter les nouvelles initiatives prises au sein des entreprises en matière de mobilité.

Un Réseau pour et par des Mobility Managers

En un an, le Réseau s'est déjà réuni à trois reprises. Au départ, une petite vingtaine de Mobility Managers d'entreprises privées et publiques, de Wallonie et de Bruxelles, ont défini leurs attentes par rapport à leur adhésion au Réseau. Ils ont déterminé ensemble, lors de la première réunion, son fonctionnement, son contenu et ses objectifs à court et à long termes. De concert, il a été convenu que les réunions du Réseau aborderaient systématiquement une thématique spécifique et qu'elles se dérouleraient sur le terrain, au cœur des entreprises.

Lors de ces réunions, 2 à 3 experts sont amenés à intervenir et présenter des constats et/ou des solutions concrètes en fonction de la thématique déterminée par les Mobility Managers eux-mêmes. Ainsi, les deux premières matinées à thème ont été consacrées à la mise en œuvre de politiques de promotion du vélo, au siège d'Ethias, à Liège ainsi qu'au développement du covoiturage en entreprise, chez UCB à Braine-l'Alleud.

Tandis qu'une place privilégiée est systématiquement laissée aux échanges et aux discussions entre les participants, une visite des infrastructures de mobilité de l'entreprise est également au menu de ces matinées riches en informations.

Bilan positif pour cette première année

Sur cette année écoulée, le Réseau des Mobility Managers est déjà passé d'une vingtaine à une quarantaine de membres. Cela démontre plus que jamais l'utilité et la nécessité de regrouper les personnes en charge de la gestion de la mobilité, au bénéfice de l'entreprise, de son impact environnemental, du bien-être de ses travailleurs et de la collectivité en général. En effet, les évaluations sont plus que positives puisque l'entièreté des participants estime être largement satisfaite de l'utilité du Réseau et de son fonctionnement.

Et après ?

Le prochain rendez-vous du Réseau des Mobility Managers est fixé au mois de juin, au Service Public de Wallonie à Namur.



LE RÉSEAU DES MOBILITY MANAGERS EST NÉ AVEC L'AMBITION DE FAIRE (RE)CONNAITRE LA FONCTION ET DE SUSCITER L'ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES ENTRE SES MEMBRES.



Lors des réunions du réseau, 2 à 3 experts sont amenés à intervenir et présenter des constats et/ou des solutions concrètes.



Une visite des infrastructures de mobilité de l'entreprise-hôte est également au menu de ces matinées riches en informations.



Il sera alors question d'aborder la thématique de la communication et de la sensibilisation comme levier essentiel d'une gestion efficace de la mobilité en entreprise. En prémices à la Semaine européenne de la Mobilité, prévue comme chaque année du 16 au 22 septembre, cette réunion aura également pour objectif de présenter les facteurs de succès

liés aux actions et événements «mobilité» organisés par les entreprises dans ce cadre précis.

Ainsi, les réunions du Réseau seront toujours de nouvelles occasions, pour toutes les personnes en charge de la gestion de la mobilité, comme les Fleet, Facility ou Mobility Managers de venir échanger leurs expériences et d'en apprendre toujours davantage sur un sujet de plus en plus au centre des préoccupations actuelles. ■

Plus d'infos : www.mobilite-entreprise.be/mobility-manager/reseau-de-mobility-managers

Formation des Mobility Managers d'entreprises

Dans la lignée du Réseau, un premier cycle de formation destiné aux Mobility Managers d'entreprise a débuté ce mois d'avril 2016 à Namur et se clôturera en juin 2016. Fruit d'une collaboration entre la Wallonie et la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises, avec pour partenaire privilégié Partena Professionnel, cette formation a pour objectif d'aborder tous les aspects nécessaires à la mise en place d'une politique de gestion de la mobilité en entreprise (plan d'actions, communication, outils, NWOW...). Pour ceux qui n'auraient pu s'inscrire à cette première session, un deuxième cycle de formation se tiendra dans le courant du deuxième semestre 2016.

Plus d'infos ?

www.mobilite-entreprise.be/article/nouvelle-formation-des-mobility-managers-en-wallonie

ANNONCE NOTARIALE

MONS - 6ÈME DIVISION - CUESMES - Dans le zoning industriel, rue Georges Delhaye, 4 (à côté de la rue des Sandrinettes, 25).

Un ensemble composé de deux bâtiments industriels (type hangar autoportant) mitoyens avec bureaux, parkings, aire de manœuvre. Tous les abords sont soit bétonnés soit asphaltés. Site entièrement clôturé avec portail électrique. Les hangars ont chacun une superficie d'environ 1.200m². L'un d'eux est équipé de 2 ponts roulants et l'autre d'un pont roulant. La toiture et la structure sont en métal. Panneaux solaires sur le toit. Système de chauffage générateur d'air chaud dans les halls. Sanitaires. Châssis alu double vitrage pour les bureaux, lesquels sont équipés du chauffage central.

Vue avant des deux bâtiments



Vue arrière des deux bâtiments



Pour tous renseignements et visites, s'adresser en l'étude du Notaire DEMEURE de LESPAUL, rue de la Grande Triperie 3 à 7000 Mons - 00/32/65/35.20.03 - 00/32/65/36.05.37 - morgane@notairedelemeuredelespaul.be

Les «BBAE 2016»

Les précurseurs des entreprises de demain récompensés



LES **BELGIAN BUSINESS AWARDS FOR THE ENVIRONMENT (BBAE)** RÉCOMPENSENT LES ENTREPRISES QUI SE DISTINGUENT PAR LEURS ACTIONS PARTICULIÈRES ET LEURS PERFORMANCES DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET, PLUS PRÉCISÉMENT, DANS CELUI DES TECHNOLOGIES OU STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES. CE PRIX NATIONAL EST OUVERT AUX ENTREPRISES DE TOUS SECTEURS ET DE TOUTES TAILLES, DE LA MULTINATIONALE À LA PLUS PETITE PME.

■ par Hélène DUPLAT

Cette année, la quinzième édition des BBAE a été organisée par la FEB avec le soutien de la Ministre Marie-Christine Marghem, Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement Durable, et du Ministre Kris Peeters, Vice-premier Ministre et Ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs.

Comme pour les éditions précédentes, plusieurs catégories ont pu être représentées et récompensées pour certaines : les produits et services, les procédés, la coopération internationale, le management et la biodiversité. Parmi les vingt-huit dossiers en compétition, onze ont été nommés par un jury, dont fait partie la Cellule Environnement de l'UWE, présidé par Roland Moreaux, Directeur DG environnement, SPF Santé Publique. Certaines de ces entreprises pourront dès lors participer à la compétition européenne des Business Awards for the Environment. Parmi les onze sélectionnés, quatre ont été désignés comme les grands vainqueurs de la sélection belge. Voici la présentation de ces grands gagnants. Ces exemples montrent que l'innovation en matière d'environnement ne se résume pas qu'à l'invention de nouvelles technologies.



SOLVAY remporte le premier prix avec son outil d'analyse «Sustainable Portfolio Management». Celui-ci tient compte à la fois des impacts sur l'environnement de ses procédés de production et à la fois des activités qui resteront compatibles avec les objectifs de développement durable, en apportant des solutions aux problèmes existants.

RESTORE, société de technologie de l'énergie, remporte le deuxième prix grâce à la création de son système Flexpond.



À tout moment, l'électricité utilisée par les consommateurs (la demande) doit être équivalente à l'électricité générée par les producteurs. Au lieu de produire plus d'électricité, Flexpond, permet, en cas de forte demande, de décharger certains sites industriels ou bâtiments afin d'équilibrer le réseau.



Sont ex-aequo pour la troisième place : **FRX POLYMER** et **BERKAERT**.

FRX Polymers a développé un polymère ignifuge à base de phosphore.

→ SUITE EN PAGE 12



Pieter TIMMERMANS, CEO
Fédération des Entreprises de Belgique



CE PRIX RÉCOMPENSE LES ENTREPRISES QUI SE RÉINVENTENT POUR TROUVER DES SOLUTIONS QUI RÉPONDENT AUX DÉFIS QUE NOTRE ÉCONOMIE ET NOTRE SOCIÉTÉ DEVRONT AFFRONTÉ À L'AVENIR.



Les quatre vainqueurs de la sélection belge participeront à la compétition européenne des Business Awards for the Environment.



www.bovaenviroplus.be

Votre environnement, notre préoccupation.

BOVA ENVIRO+ est un bureau de conseil et d'études qui possède **plus de 20 ans d'expérience** dans le secteur de l'environnement. Le bureau est actif en Flandre, à Bruxelles, en Wallonie et aux Pays-Bas. Grâce à son équipe composée de **45 d'experts passionnés**, **BOVA ENVIRO+** propose une **gamme de services complète** dans le domaine de l'environnement, de la nature, de la sécurité, du sol, de l'aménagement du territoire et de l'énergie.

BOVA ENVIRO+ nv
9070 Destelbergen (Siège social)
Wellingstraat 102 - T +32 9 328 11 40

Bureaux

5001 Namur T +32 475 82 60 34
9120 Beveren T +32 3 750 95 80
8400 Oostend T +32 59 24 29 60
8800 Roeselare T +32 51 26 46 00

info@bovaenviroplus.be

Sol - Permis environnements - Coordinateur environnement - EIE - Conseiller juridique - Audits
ISO 14001 & 9001 & 50001 - OHSAS - RSE - Aménagement du territoire - Sécurité - Formations

WE ARE PREPARED

→ SUITE DE LA PAGE 10

Grâce à cette innovation, le produit, intégré dans un plastique ne s'échappe pas dans l'environnement avec le temps et garde toutes ses propriétés.

Bekaert contribue à la durabilité dans l'industrie automobile grâce à des fils d'acier permettant aux fabricants de pneus de créer des composés de caoutchouc sans cobalt. Cette technologie implique une durabilité élevée, diminue l'utilisation de carburant et donc les émissions de CO₂ et simplifie le traitement en fin de vie.

"En encourageant et en permettant de mieux valoriser les efforts, explique Vanessa Biebel, conseillère environnement à la FEB, les BBAE sont un excellent tremplin pour faire connaître et reconnaître le savoir-faire environnemental de nos entreprises au niveau belge et européen. Ces Awards apportent de nombreux bénéfices : la motivation des collaborateurs, des actionnaires convaincus de la politique de l'entreprise et l'amélioration de la réputation auprès des clients qui verront que l'entreprise tient compte des intérêts écologiques et sociaux".



Enfin, le jury a décidé de récompenser tout spécialement un nominé, l'entreprise **Do-Eat**, par un prix spécial «Jeune talent».

Do-Eat est une jeune entreprise basée à Louvain-La-Neuve qui a développé des verrines mangeables à base de pommes de terre. Ce nouveau concept de contenant alimentaire permet ainsi de lutter contre les déchets des verrines en plastique.

"Les précurseurs qui veulent assurer leurs profits de demain développent de nouveaux produits et processus qui réduisent les dommages à l'environnement ou apportent carrément des solutions tendant vers le zéro émission, se réjouit Roland Moreaux, président du jury des BBAE, Directeur DG environnement, SPF Santé Publique.

Le législateur peut alors apporter des normes crédibles qui vont permettre rapidement de diffuser ces bonnes pratiques. Les consommateurs de leur côté vont accélérer le mouvement de transition par leurs choix. Ainsi, chacun joue son rôle, car c'est évidemment ensemble, du local au mondial qu'on va résoudre les problèmes qui affectent notre planète tout en rendant l'économie circulaire".

Si vous avez réussi à combiner de manière innovante et intelligente l'économie et l'environnement, vous pouvez faire reconnaître votre entreprise par un jury d'experts. Votre nomination au niveau national vous ouvrira les portes du concours au niveau européen. Toutes les informations pour les prochains Awards au niveau national sont disponibles auprès de Vanessa Biebel (vb@vbo-feb.be), conseillère environnement de la FEB. ■

L'ensemble des nominés ont fait l'objet de capsules vidéo visibles via le site de la FEB : www.vbo-feb.be

PUBLI-RÉDACTIONNEL

BOVA ENVIRO+

BOVA ENVIRO+ EST UN BUREAU DE CONSEILS ET D'ÉTUDES QUI POSSÈDE PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT EN BELGIQUE. NOUS POUVONS COMPTER SUR UNE ÉQUIPE DE 45 EXPERTS COMPLÉMENTAIRES, DYNAMIQUES ET PASSIONNÉS AFIN DE RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ENTREPRISES. NOUS PROPOSONS UNE GAMME DE SERVICES COMPLÈTE DANS LES DOMAINES DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA SÉCURITÉ, DU SOL, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ÉNERGIE.

En Wallonie, nos principaux services en matière d'environnement pour votre entreprise sont les suivants :

» **Etudes de sols et assainissement**

Selon le décret relatif à la gestion des sols du 5 décembre 2008, une étude de sol est réalisée sur décision de l'administration ou sur base volontaire. Nous sommes agréés en qualité d'expert de catégorie 2 pour la réalisation d'études de sol, de projets et suivis d'assainissement.

» **Coordination et administration environnementale**

Nous assumons les tâches du coordinateur environnemental externe notamment en assurant le suivi et le respect de la législation environnementale. Nous sommes également spécialisés dans la réalisation des obligations environnementales telles que rapports environnementaux annuels, déclaration de détenteur de déchets dangereux et déclaration VAL-I-PAC/Fost Plus.

» **Mise en place de système de gestion de l'environnement et audit**

Nous vous accompagnons dans l'élaboration d'un système de management environnemental et l'obtention du certificat ISO 14001. Nous réalisons également des audits de systèmes de management favorisant l'amélioration de votre organisation.

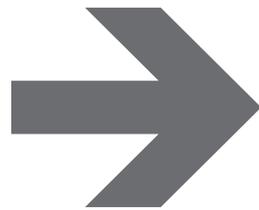
» **Formations internes et externes**

Nous vous proposons une gamme de formations internes en entreprise mais également des formations externes et des séminaires sur les thèmes suivants : auditeurs internes, gestion des déchets, législation environnementale, SME ISO14001 et ISO50001, etc.

Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter au +32 475 82 60 34 ou surfez sur notre site www.bovaenviroplus.be

Dossier

Spécial Environnement



COMME CHAQUE ANNÉE, CE NUMÉRO DE PRINTEMPS DE DYNAMISME EST CONSACRÉ AUX MATIÈRES DU CADRE DE VIE. L'ÉQUIPE «ENVIRONNEMENT» DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES FAIT POUR VOUS LE POINT SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ, SOUVENT SOURCES DE NOUVELLES OBLIGATIONS OU CONTRAINTES POUR LES ENTREPRISES ET QUI LEUR IMPOSENT D'ÊTRE PLUS EFFICIENTES DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES, DANS LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, DANS LA GESTION DE LEUR MOBILITÉ POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PLUS DURABLE.

Economie circulaire

L'Europe tire son plan !



EN DÉCEMBRE 2015, LA COMMISSION EUROPÉENNE A PUBLIÉ UN NOUVEAU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE. UN PAQUET DE MESURES POUR AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS EN EUROPE.

■ par André LEBRUN

Pour faciliter le passage à une économie plus circulaire, la Commission propose un train de mesures comprenant des propositions de révision de la législation sur les déchets et un plan d'action détaillé que la Commission devra mettre en œuvre tout au long de son mandat.

Les propositions relatives aux déchets visent à augmenter le recyclage et à réduire la mise en décharge de déchets, tout en proposant des mesures concrètes pour surmonter les obstacles rencontrés sur le terrain dans la gestion des déchets.

Un paquet de mesures

Chaque année, en Europe, quelque 600 millions de tonnes de matières contenues dans des déchets sont perdues alors qu'elles pourraient être recyclées ou réemployées. Seuls 40% environ des déchets produits par les ménages sont recyclés, avec des taux de recyclage variant de 80% dans certains Etats membres à moins de 5% dans d'autres.

Transformer les déchets en ressources est essentiel afin d'être plus efficace et évoluer vers une économie plus circulaire. C'est pour encourager cet objectif que la Commission européenne fixe de nouveaux objectifs de recyclage et de diminution de la mise en décharge de déchets :

- un objectif commun au niveau de l'Union européenne pour recycler 65% des déchets municipaux d'ici 2030 ;
- un objectif commun au niveau européen pour recycler 75% des déchets d'emballages d'ici 2030 ;
- un objectif contraignant en matière de mise en décharge afin de réduire la mise en décharge à 10% maximum de l'ensemble des déchets d'ici 2030.

Au-delà de la fixation d'objectifs chiffrés, la Commission souhaite améliorer la gestion des déchets sur le terrain en simplifiant notamment la définition même de la notion de déchet et en proposant des critères minimaux pour les régimes de responsabilité élargie des producteurs — en récompensant les producteurs qui commercialisent des produits plus écologiques et qui encouragent la récupération et le recyclage de ces derniers à la fin de leur cycle de vie.

La Commission annonce aussi qu'elle veillera à ce que les fonds structurels européens soient davantage utilisés pour soutenir les projets participants aux objectifs de la législation européenne relative aux déchets et à ce que leur utilisation tienne compte de la hiérarchie des déchets qui établit un ordre de priorité allant de la prévention, la préparation en vue du réemploi, le recyclage et la valorisation énergétique jusqu'à l'élimination, comme la mise en décharge.

End-of-Waste

Une question centrale posée par le passage à l'économie circulaire reste le sort à réserver à la notion de déchet et que l'on résume à deux aspects principaux : quand une substance doit-elle être considérée comme un déchet ou un sous-produit (waste/no waste) et quand une substance cesse-t-elle d'être considérée comme un déchet (end-of-waste).

Dans le cadre de ce débat, la Commission annonce son intention de faire modifier la législation (nous parlons ici des articles 5 et 6 de la directive 2008/98/UE relative aux déchets) pour permettre aux matières recyclées d'être reclassées en tant que non-déchets dès lors qu'elles remplissent un ensemble de conditions générales identiques dans toute l'Union européenne. Cette modification vise à simplifier le cadre législatif des opérateurs présents dans le secteur du recyclage et à assurer des conditions de concurrence équitables. Les tergiversations du régulateur wallon et son manque d'ambition en la matière montrent combien une approche européenne est nécessaire.

Il s'agira aussi de faciliter le transfert de déchets à l'intérieur de l'Union européenne. Des mesures sont également annoncées dans le domaine tout en veillant à réduire le nombre de transferts illicites.

→ SUITE EN PAGE 21



L'INITIATIVE EUROPÉENNE ARRIVE AU BON MOMENT. ELLE DEVRA INSPIRER LES AUTEURS DU PLAN WALLON DES DÉCHETS QUE LE GOUVERNEMENT WALLON DEVRAIT PRÉSENTER DANS LES PROCHAINES SEMAINES.



Vous avez 3 secondes ?

3 mots pour vous convaincre de passer à l'énergie Lampiris Pro



Un partenaire de confiance

Votre partenaire en énergie est à votre écoute afin d'analyser avec vous votre facture, ainsi que votre profil et votre volume de consommation



Un tarif compétitif

Lorsque votre Account Manager connaît les besoins de votre entreprise, il peut vous proposer un tarif avantageux, transparent et adapté à votre profil de consommation



Un service personnalisé

Notre équipe dédiée vous accompagne dans la gestion de votre dossier énergie. Celle-ci est accessible via un numéro direct. Flexibilité, simplicité et efficacité sont leurs maîtres-mots

Ces trois mots vous parlent ? Alors contactez-nous :
04/344 71 03 • www.lampirispro.be



Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie



L'Union Wallonne des Entreprises (UWE) est l'organisation des **employeurs privés** qui agit pour assurer **la prospérité de la Wallonie**, à travers la mise en place et le soutien d'un **climat** et d'un **cadre** qui permettent la création et le développement d'entreprises compétitives et durables.

Une vocation de rassembleur... Liège, Brabant wallon, Hainaut, Luxembourg, Namur : des entrepreneurs de toute la Wallonie se retrouvent à l'UWE. C'est un des seuls lieux où toutes les branches de l'industrie et des services sont représentées, de même que tous les types d'entreprises, de la petite entreprise familiale à la grande multinationale.

L'UWE promeut un monde patronal fort. Ses moyens proviennent des cotisations des membres, en direct ou via leur fédération sectorielle. Ils sont aujourd'hui plus de 6.500 à nous faire confiance pour les représenter au mieux de leurs intérêts. L'UWE est l'union wallonne des entreprises et non l'union des entreprises wallonnes, histoire de permettre aussi aux entreprises étrangères établies en Wallonie d'être représentées par l'UWE dans tous les lieux de décision du pays.

Union
Wallonne
des
Entreprises

www.uwe.be

Chemin du Stocquoy 3 • 1300 Wavre
010/47.19.40 • info@uwe.be

→ SUITE DE LA PAGE 18

Plan d'action

Le plan d'action sur l'économie circulaire complète l'initiative européenne en formulant des mesures destinées à «boucler la boucle» de l'économie circulaire et à prendre en charge toutes les phases du cycle de vie d'un produit : depuis la production et la consommation jusqu'à la gestion des déchets et au marché des matières premières secondaires.

Le plan d'action prévoit également un certain nombre de mesures qui cibleront des obstacles rencontrés sur le marché dans des secteurs ou des flux de matières spécifiques, comme les matières plastiques, les déchets alimentaires, les matières premières critiques, la construction et la démolition, la biomasse et les bioproduits, ainsi que des mesures horizontales dans

des domaines tels que l'innovation et l'investissement. Le plan a pour but de mettre l'accent sur les questions pour lesquelles une action au niveau de l'Union européenne apporte une réelle valeur ajoutée et peut faire la différence sur le terrain.

L'initiative européenne arrive au bon moment. Elle devra inspirer les auteurs du Plan wallon des Déchets que le Gouvernement wallon devrait présenter dans les prochaines semaines et soumettre à enquête publique. Document d'orientation de la politique wallonne en matière de déchets, le Plan wallon des Déchets devrait contenir les lignes

directrices que la Wallonie entend suivre en matière de gestion des déchets et les mesures à mettre en œuvre au niveau wallon pour assurer le passage vers une économie plus circulaire. ■



Le monde bouge... La société a besoin de trouver une réponse aux changements de modes de vie, à l'évolution technologique, aux préoccupations environnementales et à l'impact de la croissance démographique. L'innovation est devenue la clé du développement, influençant la conception et l'exécution des projets, où l'utilisation du bâtiment ainsi que le coût du cycle de vie doivent être pris en compte.

Nous nous préoccupons constamment de la qualité, de l'évaluation des risques et d'assurer la sécurité et la durabilité. **Cette tranquillité d'esprit est la garantie que nous vous proposons.**



Mons International Congress Xperience (MICX)
Studio Daniel Libeskind & H2a Architectes
Certificat VALIDEO BVAL-930-577 (www.bcca.be)



Contrôle technique et assistance
Plus de 80 années d'expérience dans les contrôles techniques pour l'industrie de la construction !

Rue d'Arlon 53 B-1040 Bruxelles T: +3 2(0)2 238 22 11 sales@seco.be

Déchets

Une nouvelle brochure pour aider les entreprises dans leur gestion quotidienne



L'OBLIGATION DE TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS DITS «NON-DANGEREUX» NOTAMMENT EST AUJOURD'HUI UNE RÉALITÉ POUR LES ENTREPRISES WALLONNES. OR, CETTE RÉGLEMENTATION RÉCENTE PEUT ENTRAÎNER DE PROFONDES MODIFICATIONS DANS LA GESTION EN INTERNE DE LEURS DÉCHETS... DES CHANGEMENTS PAS TOUJOURS ÉVIDENTS À METTRE EN ŒUVRE.

■ par Fabian PLUMIER

Pour faciliter l'implémentation d'une gestion des déchets efficace et adéquate, la Cellule Environnement de l'UWE s'appuyant sur ses 20 ans d'expérience dans la sensibilisation, l'aide et le conseil aux entreprises, vient de publier une nouvelle brochure baptisée «**Les déchets en entreprise... sur la piste des améliorations !**».

Ce document ne vise pas l'exhaustivité mais répond à une demande des entreprises en recherche de solutions simples, efficaces et peu coûteuses pour optimiser leurs démarches environnementales. Il suggère diverses pistes d'amélioration que chaque entreprise pourra hiérarchiser selon ses priorités. Pratique et pragmatique, cette brochure est notamment constituée d'exemples concrets, de témoignages d'entreprises, d'illustrations et de conseils.

Cette publication vient compléter un panel d'outils développés par la Cellule Environnement et disponibles sur le site www.environnement-entreprise.be, parmi lesquels :

- une **méthodologie** qui, basée sur le principe d'amélioration continue, permet d'optimiser de manière régulière et progressive tout système de gestion des déchets.
- un **tableur** (fonctionnant sous Excel) permettant d'encoder facilement toutes les informations pertinentes en ce qui concerne la gestion des déchets (quantités, coûts...) et d'obtenir automatiquement des tableaux de synthèse et des graphiques d'analyse de ces informations.



De plus, persuadée qu'une communication claire et efficace est très certainement l'un des facteurs déterminant d'une sensibilisation du personnel réussie, la Cellule Environnement de l'UWE, en collaboration avec Brussels Waste Network de BECI, travaille au développement d'un site internet permettant de personnaliser et de télécharger des affiches de sensibilisation aux couleurs de son entreprise. Baptisé «**Waste Poster Creator**», il sera accessible gratuitement depuis les sites de la Cellule Environnement et de Brussels Waste Network. Son lancement est prévu dans le courant du premier semestre 2016.

Enfin, la Cellule Environnement offre également la possibilité de réaliser un «**Diagnostic Déchets**», véritable état des lieux de l'entreprise permettant de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre.

Cette démarche est réalisée gratuitement, en toute confidentialité et s'adresse à toute PME située en Wallonie (qu'elle soit membre de l'UWE ou non) désireuse d'améliorer la gestion de ses déchets. ■

- » La brochure «**Les déchets en entreprise... sur la piste des améliorations !**» est disponible gratuitement sur demande à l'adresse environnement@uwe.be ou en téléchargement sur www.environnement-entreprise.be
- » **Retrouvez les outils de la Cellule Environnement** sur www.environnement-entreprise.be, onglet «Boîte à outils».



En route vers l'économie circulaire en Wallonie et en Région Bruxelles-Capitale

14 conférences • 170 conférenciers

Thèmes 2016 :

Déchets | Energie | Eau | Smart City | Stratégie industrielle | Air-Climat
Logistique | Marketing | Territoire communal

Prochains rendez-vous :

Les 21-22 avril

L'économie circulaire de l'eau

ULg – Sart Tilman – Quartier Agora

Le 25 mai

Le nouveau Plan Air-Climat-Energie : ce qui va changer

Du 21 au 24 juin

Les Assises des Energies Renouvelables

Biomasse – Photovoltaïque – Eolien – Pompes à chaleur et stockage énergétique

Moulins de Beez (Namur)

→ **Retrouver les programmes et l'ensemble des conférences
sur www.ecocir.be > Colloques**

Salon ÉCOCIR 2016

Mercredi 18 mai & jeudi 19 mai 2016

Le 1^{er} salon B to B de l'économie circulaire, le salon des SOLUTIONS
Espace Senghor à Gembloux

Mercredi 18 mai

8h30 – 12h45

L'économie circulaire appliquée aux zonings énergétiquement durables en Région wallonne

13h – 17h

La dynamique communale dans l'économie circulaire

14h30 – 18h

Conférence LCIP Wallonie (Greenwin)

En soirée

Les Ingénieurs et l'économie circulaire : leurs rôles et les perspectives « métiers »?

Jeudi 19 mai

9h – 17h

Journée des Fédérations : L'économie circulaire, avenir de l'industrie

9h – 17h

Les politiques des investisseurs en matière de développement des énergies renouvelables

En soirée

Remise des 1^{ers} Belgian Circular Economy Awards 2016



→ **Programmes et inscriptions : www.ecocir.be**

Initiative de la sprl EUROPEAN PLATFORM OF CIRCULAR ECONOMY - 083/67 73 63 - info@ecocir.be



Gembloux Agro-Bio Tech
Université de Liège



Le décret «Sols»

Encore des modifications !



FIN JUIN 2015, LA COMMISSION ENVIRONNEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE AVAIT SOUHAITÉ ENTENDRE PLUSIEURS PARTIES PRENANTES AU SUJET DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX SOLS POLLUÉS. L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES EN AVAIT PROFITÉ POUR RÉITÉRER SON SOUHAIT (DÉJÀ EXPRIMÉ PAR LE PASSÉ) DE VOIR LE DÉCRET DU 5 DÉCEMBRE 2008 ÊTRE MODIFIÉ AVEC PRAGMATISME, ET AVAIT SUGGÉRÉ DIVERSES MODIFICATIONS DANS CE SENS.

■ par Cécile NEVEN

Lors de cette audition, le Ministre Di Antonio avait annoncé une procédure en deux temps : à court terme, une rapide révision du décret existant, et vers 2017, une refonte complète du texte, afin d'y inclure d'autres problématiques tenant notamment compte de l'évolution de la législation européenne.

La première phase n'a pas tardé, puisqu'un projet de décret modificatif a été adopté en première lecture en novembre 2015.

Si certaines modifications apportées sont de nature à favoriser une application raisonnable sur le terrain, d'autres dispositions pourraient néanmoins générer de sérieuses difficultés, à défaut d'être rigoureusement clarifiées.

Voici, dans les grandes lignes, les principales adaptations :

- L'objectif d'assainissement à atteindre en cas de pollution nouvelle - restaurer 80 % de la valeur seuil - constitue certainement l'avancée majeure du projet de décret. Le niveau de protection de l'environnement, qui doit s'apprécier de manière globale, devrait ainsi être conservé, sinon augmenté car les dispositions actuelles constituaient certainement un frein à l'application du décret (à peine une centaine de dossiers en cours depuis l'entrée en vigueur du texte).



Il faut également retenir que lorsque cette valeur ne peut être atteinte, des mesures de réparation complémentaires et compensatoires doivent être prises, en application des dispositions relatives à la responsabilité environnementale.

- La cession de terrain ne constitue plus un fait générateur. Il était en effet essentiel de laisser les transactions immobilières s'établir librement entre le cédant et l'acquéreur.
- Le champ d'application du décret est clarifié, les déchets ayant été gérés

en conformité à la législation n'étant pas concernés. Ceci devrait résoudre la question des nombreuses zones d'activité économique remblayées par les pouvoirs publics. Il faudrait néanmoins éviter au demandeur de devoir apporter lui-même la preuve que la législation a été respectée au moment où les remblais ont été apportés. Nous y serons attentifs.

- Le texte en projet balise la disposition préexistante relative à la demande de permis comme déclencheur de l'obligation d'investiguer.

Les modifications apportées permettent de limiter les cas où la demande de permis constituera un fait générateur. C'est une bonne chose. Néanmoins, en l'état, le projet de décret impliquerait de joindre à la demande de permis concerné, la preuve que les investigations ont été menées, le cas échéant, jusqu'au projet d'assainissement. L'UWE a attiré ici l'attention sur l'importance de ne pas bloquer l'octroi du permis dès lors que les investigations sont entamées. En effet, il ne faudrait pas qu'il faille anticiper une demande de permis avec trois ans d'avance ! Ces délais seraient incompatibles avec la réalité économique et briseraient toute réactivité au marché. L'échelonnement des obligations d'investigation doit être permis. En pratique, une demande de permis doit pouvoir apporter la preuve que ces investigations sont entamées, et non exiger qu'elles soient terminées.

Toujours dans le cadre de ce fait générateur, il faudra également veiller à ce que la base de données des sols soit bien utilisée par les agents traitants, il convient en effet d'apporter une réponse pragmatique à la question des sols historiquement pollués en facilitant la remise dans le circuit économique des friches industrielles. Pour ce faire, éviter si possible de décourager tout investisseur de mener un projet sur un terrain potentiellement pollué ! Une solution pratique pourrait consister à inclure des clauses suspensives liées non pas à l'octroi d'une autre autorisation, mais bien à l'atteinte d'un niveau d'assainissement correspondant à l'usage qui sera fait du terrain, ce qui en réalité confirmerait une pratique existante.

Epinglons également la création de deux procédures visant à simplifier les interventions en cas de projets d'ampleur limitée et en cas d'urgence.

Enfin, les modifications apportées par le projet de décret relatives à la base de données de l'état des sols, à la convention de gestion des sols, à la notion de terrain, ainsi qu'à la durée de validité des études sont de nature à simplifier les procédures et à accélérer la mise en œuvre concrète du décret.

A l'heure de l'écriture de ces lignes, le projet de décret doit encore être présenté en deuxième lecture. Les modifications envisagées seront certainement de nature à inciter davantage d'entreprises à la démarche volontaire, objectif que le décret actuel n'avait pas atteint. Néanmoins, il reste indispensable d'assurer l'articulation avec la législation relative au permis d'environnement et de continuer à tester ces dispositions sur le terrain, avec pragmatisme et souplesse.

A cette fin, un processus d'évaluation de la mise en œuvre de ces dispositions serait une excellente chose. L'UWE y sera particulièrement attentive. ■

Expertise mondiale, connaissances locales

Engineering – Consultance – Design

- Etude des sols et des eaux souterraines, évaluation des risques
- Plan d'assainissement
- Déconstruction et démolition
- Due Diligence technique & environnement
- Audit de conformité
- Audit énergétique
- Management HSE
- Certification de bâtiment durable (BREEAM/LEED)
- Demande de permis (avec EIE)
- Implémentation ISO 14001, ISO 50001, OHSAS 18001 & EMAS
- Gestion des déchets et des eaux (usées)
- Empreinte carbone & eau

AECOM sera votre partenaire durant votre projet, depuis la phase de conception jusqu'à la réception finale !

AECOM Belgique
 Maria-Theresiastraat 34A
 3000 Leuven
 Tel: +32 (0) 16 46 86 60
 belgium.mail@aecom.com

AECOM

Built to deliver a better world

Le futur nouveau Code du Développement Territorial

sous la loupe des députés wallons



APRÈS ADOPTION DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE DÉCRET FORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CODT) PAR LE GOUVERNEMENT WALLON LE 1^{ER} OCTOBRE 2015, LE TEXTE A ÉTÉ DÉPOSÉ AU PARLEMENT WALLON LE 14 OCTOBRE 2015. ■ par Samuël SAELENS

Ce texte a fait l'objet d'une présentation générale par le Ministre Di Antonio en Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et des Transports le 26 octobre. Les travaux parlementaires n'ont toutefois réellement débuté que le 11 janvier 2016 par quelques auditions.

Le projet de décret se présente, comme en première lecture, sous la forme d'un décret complet et non plus, comme en deuxième lecture, sous la forme d'un décret modificatif du décret du 24 avril 2014, ce qui est une bonne chose pour la lisibilité du texte.

Le travail parlementaire se fait un peu dans le cadre des réunions habituelles de la Commission ad hoc mais surtout lors de séances supplémentaires dédiées.

L'UWE espère que le rythme des travaux permettra un vote en séance plénière avant les vacances parlementaires afin qu'au plus tard, le CoDT puisse être mis en œuvre le 1^{er} janvier 2017.

Après le vote, il faudra en effet encore prendre le temps nécessaire pour l'adoption de l'AGW d'exécution du décret, la formation des agents communaux

et régionaux, et l'adaptation des outils informatiques.

On relèvera aussi, avec satisfaction, que le Ministre Di Antonio a annoncé la mise en place d'un comité de suivi de la réforme dont a priori l'UWE devrait faire partie.

Globalement favorable à ce texte, l'UWE formule donc le vœu qu'il soit mis en œuvre au plus vite et que l'ensemble des personnes qui auront à le faire appliquer respecteront l'esprit de simplification et d'efficacité qui aura prévalu pour sa conception. ■

PUBLI-RÉDACTIONNEL

Antea Group : 40 ans d'expérience en consultance

Notre expérience, votre confiance

Antea Group met son expertise à votre service. Notre expérience, nous l'acquérons en travaillant pour le compte de pouvoirs publics, d'organisations et d'entreprises sur des projets nationaux et internationaux, dans le domaine des infrastructures, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'eau. Votre confiance, nous l'obtenons par une réponse adéquate à vos attentes, une approche intégrée et un suivi approfondi des projets. Nous combinons réflexion stratégique et actions pragmatiques afin de déterminer, avec vous, la meilleure solution.

Un accompagnement de A à Z

Nous offrons services et conseils à toutes les étapes du projet : l'étude préliminaire, la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et la (post)gestion. Nous accordons une importance primordiale à la mise en place d'un service de qualité et d'une approche axée sur la pratique. Quarante ans d'expérience et plus de 200 collaborateurs qualifiés font d'Antea Group un bureau d'études de confiance.

Notre département sol

L'équipe multidisciplinaire de notre département Sol, comptant environ 30 personnes, vous assiste dans différents domaines : accompagnement dans les procédures administratives, élaboration d'études (études d'orientation, de caractérisation, études de risque, projets d'assainissement, études pour terres excavées), assistance lors des travaux d'assainissement (établissement de cahiers des charges, suivi des chantiers, évaluations finales)...

Notre expertise s'applique également à des aspects techniques spécifiques : dimensionnement des rabattements, modélisation eau souterraine, gestion amiante, décharge, landfill mining, études des boues de dragage, stabilité, études de faisabilité...

L'expérience d'Antea Group ne se limite pas aux études et aux assainissements standards, mais concerne aussi des projets à grande échelle, la mise en œuvre de techniques alternatives...

Antea Group. Understanding Today. Improving Tomorrow.



SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU - SPGE

L'assainissement des eaux : un défi durable



SI DANS CERTAINS PAYS DU GLOBE L'EAU EST UNE DENRÉE RARE, EN BELGIQUE ELLE NE MANQUE PAS. POURTANT, SON RECYCLAGE EST D'UNE IMPORTANCE CAPITALE. LE DÉFI DU 21^E SIÈCLE SERA D'"ATTEINDRE AU BON ÉTAT DE TOUTES NOS MASSES D'EAU DE SURFACE ET SOUTERRAINES TEL QUE PRÉCONISÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE".



Plus que de fournir de l'eau potable à tout un chacun, l'assainissement des eaux vise à garder nos mers, fleuves et rivières saines. Directive après directive, la Commission européenne établit des règles que les Etats européens doivent suivre sous peine d'astreintes et d'amendes.

Partout dans l'Union, des mesures sont prises depuis 1991 pour contrer la pollution de nos cours d'eau comme l'explique ce président d'un organe public d'assainissement des eaux : "Nos mers et rivières étaient en train de mourir de la pollution d'une algue qui consomme l'oxygène dans l'eau. A partir de cette date, les membres de l'Union ont dû traiter dans des délais relativement courts l'ensemble de leurs eaux usées domestiques afin de veiller à la salubrité publique et d'arrêter de polluer nos cours d'eau. Pour la petite histoire, cette directive s'avère être la plus couteuse de l'Union européenne".

Onéreux et audacieux, cet objectif n'a d'ailleurs pas encore été tout à fait atteint. Si les agglomérations belges de plus de 10.000 habitants bénéficient de cours d'eau plus propres, ce n'est pas encore le cas de toutes les agglomérations. De plus, depuis 2000, une nouvelle directive européenne a encadré le secteur : elle stipule "qu'il faut mettre toutes les masses d'eau en bon état écologique pour 2015. Aucun pays n'y est encore arrivé bien entendu. De plus l'Europe permet de reporter certaines échéances jusqu'en 2027".

Recycler pour un développement durable

Cette eau assainie, mais non potable, est le produit de près de 450 stations d'épuration publiques réparties sur le territoire wallon. De plus en plus, ces stations s'inscrivent dans une politique de développement durable : "Lorsque les bactéries dévorent les particules polluantes dans les stations d'épuration, certaines grossissent et se transforment en boue. Cette boue est ensuite séchée pour être utilisée dans les champs comme épandage si elle ne contient pas d'éléments toxiques. Environ 50% de cette boue sont recyclés de cette manière. C'est un véritable cercle vertueux !"

D'autres procédés de traitement de l'eau plus écologiques ont déjà fait leurs preuves. Le gestionnaire explique : "Il existe déjà ce qu'on appelle les «filières extensives». Elles permettent de traiter l'eau avec moins de produits et d'énergie mais elles ne s'appliquent qu'aux petites stations". D'autres développements sont aussi à l'étude : "Bientôt, il sera par exemple possible de sécher les boues provenant des stations grâce aux rayons du soleil".

En conclusion, l'assainissement des eaux belges en général et des eaux wallonnes en particulier est en très bonne voie. Certes, il reste des choses à finaliser, à améliorer, mais aussi des procédés à développer sans perdre de vue que l'ensemble des infrastructures existantes se doivent d'être maintenues en permanence en bon état de fonctionnement. Le développement durable est à ce prix.



Source : MediaPlanet Belgium

La SPGE,
un organisme d'utilité
publique pour
l'assainissement
des eaux usées
domestiques et la
protection de nos
ressources en eau

la SPGE c'est aussi

plus de 3 milliards d'€ d'investissements

un taux d'équipement passé de 42% en
2000 à **97%** actuellement

5.000 emplois, directs et indirects, créés

Siège social: rue de la Concorde, 41 - 4800 Verviers
Siège adm.: rue de Stassart, 14-16 - 5000 Namur –
Tél. 081.25.19.30 www.spge.be - info@spge.be



Permis d'environnement, unique et d'urbanisme

Dématérialisation en chantier



APRÈS LA DÉMATÉRIALISATION DE LA DÉCLARATION DE CLASSE 3, LA WALLONIE S'ATTAQUE À LA DÉMATÉRIALISATION DES PERMIS D'ENVIRONNEMENT, UNIQUE ET D'URBANISME. UN PROJET AUQUEL L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES APPORTE SON SOUTIEN.

■ par André LEBRUN

Dans la vie d'une entreprise, la demande de permis est une étape importante et préalable à l'exploitation. Pour le demandeur, il convient que ce qui apparaît comme une formalité administrative soit la mieux adaptée.

Mais au-delà de cet élément de procédure dont on attend à la fois une simplification et une accélération, une attention toute particulière doit aussi être accordée au permis d'environnement lui-même. Lorsqu'on leur parle de simplification administrative et de dématérialisation de la demande de permis, la première préoccupation avancée par les entreprises est celle d'avoir un permis lisible et simple, un document qui identifie avec précision et clarté les obligations auxquelles l'exploitation sera soumise pendant les 20 ans de validité du permis. Si on souhaite que les exploitants respectent davantage encore leurs obligations environnementales, celles-ci doivent être identifiées clairement dans le permis. Or, trop souvent, nous constatons que les permis sont rédigés de manière trop complexe ou confuse pour que l'exploitant puisse s'y retrouver. Tout effort de simplification administrative resterait vain si on fait l'impasse sur cet élément déterminant qu'est le permis d'environnement.



Programme de dématérialisation

Ceci étant dit, des efforts doivent évidemment être consentis en faveur du candidat investisseur et de l'exploitant qui souhaite le renouvellement d'un permis arrivant à échéance. C'est pour cela que l'Union wallonne des Entreprises soutient, avec des demandes constantes depuis plus de 10 ans, les travaux d'Easi-Wal hier, d'eWBS aujourd'hui, en matière de simplification administrative et de dématérialisation des permis.

Nous l'avons écrit dans ces colonnes l'an dernier, la dématérialisation de la déclaration de classe 3 rencontre un franc succès. A ce jour, plus de 8.000 déclarations ont été introduites en ligne ! Nous saluons aujourd'hui la décision du Gouvernement wallon de poursuivre la tâche en s'attelant au formulaire de demande de permis pour les établissements de classes 1 et 2, une priorité déjà identifiée en 2010 dans le

plan «Ensemble simplifions 2010-2014». Nous nous réjouissons que le programme de dématérialisation couvre le permis d'environnement, le permis unique et le permis d'urbanisme.

L'Union Wallonne des Entreprises a rencontré le consultant chargé de la dématérialisation du permis d'environnement. Elle a tenu avec lui des séances de travail extrêmement constructives et lui a transmis de nombreuses suggestions qui traduisent tant l'application des principes de simplification administrative (principe «only once» notamment) que des retours de terrain venus de nos membres, entreprises et fédérations, qui sont confrontés quotidiennement au formulaire de demande de permis. Les demandes et suggestions de l'UWE s'inscrivent dans l'idée que la simplification administrative n'est pas là uniquement pour simplifier la vie des administrations, mais aussi et surtout celle des usagers ! ■

Vos demandes de permis examinées à la loupe dans les conseils consultatifs

Réforme en vue



RAPPEL : EN VERTU DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CWATUPE, TOUTE DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT OU DE PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1, C'EST-À-DIRE FAISANT L'OBJET D'UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT, DOIT ÊTRE SOUMISE À L'AVIS DE DEUX CONSEILS SPÉCIALISÉS : LE CONSEIL WALLON DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CWEDD), ET LA COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CRAT). IL EN VA NOTAMMENT DE MÊME POUR LES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE PLANS DE SECTEUR (EN VUE D'INSCRIRE DES ZONES D'EXTRACTION PAR EXEMPLE), LA MISE EN ŒUVRE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ (ZACC) POUR Y CONSTRUIRE DE L'HABITAT PAR EXEMPLE, ET BIEN D'AUTRES OUTILS QUE NOUS NE CITERONS PAS ICI. ■ par Cécile NEVEN

Ce qu'il faut retenir : ces deux conseils consultatifs sont composés de nombreux intervenants représentant les interlocuteurs sociaux et la société civile (représentants patronaux (dont l'UWE), syndicaux, des agriculteurs, des consommateurs, des universités, des villes et communes, d'associations environnementales, etc.). Leurs spécialités sont axées tantôt sur l'environnement (pour le CWEDD) tantôt sur l'aménagement du territoire (pour la CRAT). Toutes vos demandes y sont examinées à la loupe ! Les conseils remettent un avis portant à la fois sur l'opportunité du projet et sur la qualité de l'évaluation environnementale. Les demandeurs et leurs bureaux d'étude sont invités à venir présenter leur dossier, et à répondre aux questions des membres.

Quelques conseils à leur destination :

- Bien déterminer le «scope» du projet, et par conséquent, de l'évaluation des incidences sur l'environnement,
- Assurer une bonne communication entre demandeur et bureau d'étude tout au long de l'étude,



- Fournir les données nécessaires au bureau d'étude (sans quoi l'étude risque d'être déclarée lacunaire, ce qui rend impossible l'avis sur la demande proprement dite)
- Indiquer, dans le dossier remis à l'autorité, comment le demandeur compte ou non suivre les recommandations du bureau d'étude (ce point est encore trop souvent manquant).
- Lors de l'audition, se focaliser sur les points essentiels (principaux impacts environnementaux pour le CWEDD, et aspects liés à l'aménagement du territoire pour la CRAT).

A l'avenir, la réforme de la fonction consultative, lancée à l'initiative du Ministre-Président Paul Magnette, devrait modifier les choses.

Il s'agirait de constituer différents pôles. Un pôle «Environnement» regrouperait le CWEDD, la Commission consultative des eaux, et la Commission des déchets. Tant la composition que les missions seront revues. Un pôle aménagement du territoire serait également créé. L'Union Wallonne des Entreprises plaide depuis des années pour que les dossiers ne soient pas examinés à maintes reprises en parallèle dans différents conseils, ce qui impose aux mandataires, aux demandeurs et bureaux de se déplacer plusieurs fois. Il semble que l'idée poursuive son chemin. L'UWE souhaite qu'un travail en commun sur ces dossiers puisse voir le jour, et concrétiser la transversalité clamée de toute part entre les questions d'environnement et d'aménagement du territoire. ■

Une nouvelle imposition pour les grandes entreprises : L'audit énergétique



EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, L'ACTUALITÉ NE MANQUE PAS, ET LES NOUVELLES OBLIGATIONS NON PLUS ! LA WALLONIE, COMME L'ENSEMBLE DES ÉTATS MEMBRES, DEVAIT TRANSPOSER LA DIRECTIVE RELATIVE À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LE 5 JUIN 2014, ET PLUS PRÉCISÉMENT UNE DISPOSITION QUI CONCERNE PARTICULIÈREMENT LES ENTREPRISES, PUISQU'IL S'AGIT DE LEUR IMPOSER LA RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE.

■ par Cécile NEVEN

Cette obligation décidée par l'Europe vise les entreprises «non-PME» et impose le recours à des experts indépendants en fonction de critères minimaux. Toujours selon la directive, ces audits devaient être réalisés au plus tard le 5 décembre 2015, et ensuite tous les 4 ans.

Où en est-on en Wallonie ?

À l'heure de l'écriture de ces lignes, on annonce l'adoption (par le Gouvernement) d'un projet de décret avant Pâques, et l'adoption en première lecture d'un AGW d'exécution, actuellement en cours de rédaction.

L'obligation vise les entreprises qui ne sont pas des PME, au sens du droit européen, c'est-à-dire, les entreprises qui occupent 250 personnes ou plus, ET/OU dont le chiffre d'affaire excède 50 millions d'euros ET dont le total du bilan annuel excède 43 millions d'euros. En pratique, seront visées les entreprises inscrites à la BCE qui répondent à ces conditions (le siège social n'étant donc pas nécessairement en Wallonie). Tous les sites wallons de ces entreprises seront soumis à l'obligation d'audit quel que soit leur taille. Un peu plus de mille entreprises seraient concernées.



Il est utile de remarquer à ce stade que la Flandre a transposé cette obligation en examinant les critères au niveau du site et non de l'entreprise, ce qui implique qu'une «grande entreprise» au sens de la BCE présente en Flandre et en Wallonie, pourrait être amenée à devoir auditer un site de 20 personnes en Wallonie, sans que cette obligation ne s'applique au site de 240 personnes qu'elle exploite en Flandre.

On le constate, savoir clairement si on est ou non concerné par cette obligation n'est pas simple. À l'heure actuelle, un outil à destination des entreprises est en cours de finalisation à l'initiative du Cabinet du Ministre Marcourt et la DGO6, afin de

permettre aux entreprises de savoir avec certitude si elles sont ou non considérées comme PME.

Parmi les entreprises visées, celles qui réalisent déjà des audits énergétiques effectués de manière indépendante dans le cadre d'un accord de branche devraient être réputées respecter cette obligation, pour autant que la consommation des activités visées par l'accord de branche représente au minimum 60% de la consommation des sites implantés en Wallonie. Il en va de même pour les entreprises qui mettent en œuvre un système de management de l'énergie ou de l'environnement prévoyant un audit énergétique.

Par ailleurs, il faut également rappeler que les lignes directrices de la Commission européenne concernant les aides d'Etat à la protection de l'environnement et à l'énergie pour la période 2014-2020 prévoient que les aides octroyées pour la réalisation d'audits énergétiques ne peuvent en aucun cas permettre aux entreprises de satisfaire à l'obligation prévue dans ce cadre. Les audits entrepris ne pourront donc pas faire l'objet de subventions. Une dérogation devrait toutefois permettre aux entreprises qui ont signé une déclaration établissant leur intention de rejoindre un accord de branche (et de voir ainsi leur audit subsidié) de conserver ce principe.

L'avant-projet de décret rend obligatoire des mécanismes d'audit existants (AMURE et UREBA) dans un objectif global de simplification administrative. Il faudra donc faire appel aux auditeurs agréés AMURE dans la compétence «processus industriels», dans la compétence «bâtiment» ou «accord de branche» ainsi qu'aux auditeurs agréés UREBA.

Le périmètre de l'audit concerne toutes les consommations énergétiques liées à l'activité économique des unités d'établissement de l'entreprise situées en Wallonie. La consommation d'énergie renouvelable sera également prise en compte. En revanche, la performance énergétique des produits ou services offerts par l'entreprise n'est pas comprise dans le périmètre de l'audit pour autant qu'elle n'influence pas la consommation de l'entreprise.

Le projet d'arrêté définira les critères qui permettront d'assurer le caractère proportionné, représentatif et rentable de l'audit, 3 caractéristiques dictées par l'Europe. A l'heure actuelle, le caractère représentatif de l'audit serait assuré pour autant que la consommation des activités de cette entreprise en Wallonie représente un certain pourcentage de la consommation belge de l'entreprise dont il fait partie. On évoque les pourcentages de 10% ou de 20%. Le caractère proportionné de l'audit serait quant à lui rempli pour autant qu'il couvre au moins 80% de la consommation de l'entreprise en Wallonie.

Quant à l'entreprise multi-sites, elle pourrait limiter l'audit à un nombre restreint de sites d'activités si elle peut démontrer la proportionnalité et la représentativité via le rapport d'audit.

L'arrêté d'application prévoira la date limite du 5 décembre 2016 pour communiquer un rapport d'audit. Afin d'assurer la réalisation de l'obligation compte tenu du nombre d'entreprises visées, du nombre d'auditeurs et de leur disponibilité, du temps nécessaire à la réalisation de l'audit, l'AGW d'application prévoirait également une période transitoire permettant de ne pas sanctionner une entreprise qui aurait entamé un processus d'audit à cette date même s'il n'est pas finalisé, en reportant l'échéance du 5 décembre 2016 au 5 décembre 2017. ■



**INFRASTRUCTURES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
EAU**


anteagroup

ENVIRONNEMENT

Etudes de sol
Etudes de risque
Plans d'assainissement
Cahiers des charges
Suivi travaux d'assainissement
Évaluations finales
Recommandations et conseils
Politique environnementale
Audits environnementaux
Sécurité
Demandes de permis
Études d'incidences

**Avenue des Dessus-de-Lives 2, 5101 Namur
www.anteagroup.be**

Notre expérience, votre confiance

Fret ferroviaire

Défendons et valorisons nos atouts !



LE 16 FÉVRIER DERNIER, LA COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ DU PARLEMENT WALLON AVAIT MIS LE FRET FERROVIAIRE À SON ORDRE DU JOUR. L'OCCASION ÉTAIT DONC BELLE POUR LES ORGANISMES AUDITIONNÉS, DONT L'UWE, DE RAPPELER L'IMPORTANCE DE DISPOSER EN WALLONIE (ET EN BELGIQUE) D'UN SYSTÈME FERROVIAIRE DÉDIÉ AU FRET QUI SOIT PERFORMANT.

■ par Samuël SAELENS

Lors de cette audition, l'Union Wallonne des Entreprises a tout d'abord rappelé que le fret ferroviaire n'était pas un mode de transport dépassé pour les entreprises. Ce ne sont pas moins de 13 millions de tonnes (chiffres SPW) qui, en 2014, ont été transportées par le rail. Le mode ferroviaire est donc bien pour les entreprises un mode de transport important voire stratégique.

Pourtant, la Wallonie a été et est encore fortement malmenée par les choix et les décisions diverses pris en matière ferroviaire, singulièrement en matière de fret. En effet, les utilisateurs wallons du fret ferroviaire ont eu à subir les divers plans de transport de la branche fret SNCB, avec la diminution des tonnages traités en Wallonie et l'allongement des délais et les augmentations de prix pour les industriels wallons qui en ont découlés, la réduction drastique des connexions internationales directes, les problèmes récurrents de qualité de service, les contraintes de la clé 60-40 et ses implications négatives pour la Wallonie, le désinvestissement dans l'entretien de base du réseau et des lignes industrielles... Tout cela, aggravé par une attention trop faible des autorités pour le rail (surtout le fret). On comprend alors mieux l'état dans lequel se situe le rail wallon.

L'UWE s'est étonnée de cette évolution auprès des parlementaires car de nombreuses voix s'élèvent depuis des années pour demander le redéploiement économique de la Wallonie, le maintien et le développement d'une industrie wallonne et un recours accru à la multimodalité.



En outre, des entreprises wallonnes ont des trafics ferroviaires, ont des projets et des potentiels de développement ferroviaire et la Wallonie offre de fortes potentialités logistiques. Comment comprendre alors cette évolution à l'opposé des besoins et souhaits ?

L'UWE a donc interpellé le Parlement et, à travers lui, les autorités régionales. En effet, les entreprises attendent bien entendu que soient prises de nombreuses mesures indispensables tant par Infrabel que par les opérateurs de transport ferroviaire. Mais les entreprises attendent également que les autorités wallonnes jouent pleinement leur rôle dans le dossier du rail.

Elles doivent défendre mieux les intérêts de la Wallonie au niveau fédéral et au niveau du groupe SNCB, assurer le maintien de l'existant et identifier les priorités les plus porteuses

pour les investissements ferroviaires futurs en accordant une vraie place au fret. Elles peuvent pour cela se baser sur l'expertise que lui apporte depuis quelques années la cellule ferroviaire du SPW.

Les autorités régionales doivent en outre intégrer le rail dans une réflexion d'ensemble sur l'amélioration globale du système de transport. Celui-ci devant être considéré et pensé comme un levier de développement et un facteur d'attractivité pour la Wallonie.

Les nombreuses questions de parlementaires sur les exposés ont démontré l'intérêt qu'ils ont porté à ces questions. Gageons que cet intérêt dépasse le périmètre des murs du Saint-Gilles et qu'il se transforme en une vraie prise de conscience politique et en des actes forts et rapides sur cette question. ■



PAS MOINS DE 13 MILLIONS DE TONNES ONT ÉTÉ TRANSPORTÉES PAR LE RAIL EN 2014. LE MODE FERROVIAIRE EST DONC BIEN POUR LES ENTREPRISES UN MODE DE TRANSPORT IMPORTANT VOIRE STRATÉGIQUE.



PUBLI-RÉDACTIONNEL

La maîtrise de l'eau

L'expertise à votre service

Le coût de l'approvisionnement en eau et du rejet des eaux usées est une charge importante pour une entreprise. La gestion rationnelle des flux d'eau est un enjeu environnemental mais également économique. Centre d'expertise et laboratoire agréé par la Région wallonne, le Cebedeau soutient votre entreprise dans ses efforts de rationalisation, pour améliorer et contrôler la qualité de vos eaux usées et de process. Notre approche est pragmatique, basée sur un examen approfondi de la situation existante pour ne retenir que les solutions les plus efficaces. Nos experts vous accompagnent également dans vos contacts avec les acteurs institutionnels.

FOCUS : le régime de taxation du rejet d'eaux usées vient d'évoluer considérablement. Afin d'offrir un service complet et conforme à la législation, nous avons renforcé notre capacité d'intervention (techniciens qualifiés, matériel polyvalent, reporting spécifique).

Centre de Recherche, de Développement et d'Innovation.

Centre de Recherche Agréé, le Cebedeau axe ses recherches sur le développement de nouvelles biotechnologies visant à traiter des effluents liquides et gazeux de plus en plus complexes ; en particulier sur la conception de procédés peu énergivores permettant la production pérenne d'une eau de qualité, mais aussi la récupération des (micro)polluants et métaux.

Ces recherches visent une valorisation des charges polluantes en «building blocks», utilisables en agriculture, en catalyse, en chimie de synthèse ou dans le secteur agroalimentaire.

Les applications industrielles sont nombreuses : récupération de protéines dans l'industrie agroalimentaire, contrôle de la croissance des biofilms et bactéricides naturels dans les circuits d'eau, réacteur intégré pour la biométhanisation d'effluents liquides et solides en mélange, épuration biologique du biogaz, abatement des micropolluants émergents, bioaugmentation pour le traitement de l'azote et récupération du phosphore, épuration extensive

FOCUS : nous avons développé une expertise en écologie microbienne permettant de résoudre de nombreux dysfonctionnements des stations de traitement biologique ou d'en augmenter la capacité sans investissements importants

Des sources de financement pour vos développements

La collaboration avec le Cebedeau vous offre des perspectives complémentaires de subvention de vos projets de R&D&I par la Région Wallonne (DGO6) ou les institutions européennes. L'obtention de «chèques technologiques» est simple et rapide pour vous lancer dans l'innovation ou l'incrémentation technologique, les études de faisabilité financent la validation technique des nouveaux produits ou technologies, les programmes Cwality et Pôle de Compétitivités soutiennent les projets de plus grande ampleur.

Entreprises actives dans le secteur de l'eau, exploitants de station de traitement et entreprises consommatrices d'eau : nos collaborateurs vous accompagnent du montage à la réalisation de vos projets.



CEBEDEAU

Prélèvement kilométrique

Faire les choses à moitié, c'est rater doublement l'objectif !



LE 1^{ER} AVRIL DERNIER A ÉTÉ MARQUÉ PAR UN CHANGEMENT CONSÉQUENT EN MATIÈRE DE FISCALITÉ ROUTIÈRE : L'EUROVIGNETTE A CÉDÉ SA PLACE AU PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE. CE CHANGEMENT EST UN CHANGEMENT MAJEUR. IL N'EN FAUT POUR PREUVE QUE LA QUANTITÉ PHARAONIQUE D'ACTIONS, DE RÉUNIONS, D'ÉCRITS, DE COMMENTAIRES EN TOUS SENS, DE SÉANCES D'INFORMATION... QU'IL A SUSCITÉS DEPUIS DE TRÈS NOMBREUX MOIS. TOUTE CETTE AGITATION EST ABSOLUMENT LÉGITIME. LES ENJEUX ET LES CONSÉQUENCES DE CE CHANGEMENT FISCAL SONT CONSIDÉRABLES POUR LES ENTREPRISES, QU'ELLES SOIENT CHARGEURS OU TRANSPORTEURS.

■ par **Samuël SAELENS**

En Wallonie, une étude d'impact socio-économique a été réalisée par l'UCL à la demande du Gouvernement wallon afin d'identifier les secteurs les plus touchés par le prélèvement kilométrique. De cette première analyse, il ressort que ce sont bien entendu les secteurs liés aux marchandises les moins onéreuses et où, dès lors, le poids du transport dans le prix final est le plus important qui seront les plus impactés (produits carriers, produits agricoles non transformés, lait, déchets, sidérurgie...). L'étude a également mis en évidence l'impact du prélèvement sur le secteur du transport lui-même, sur le consommateur et sur l'attractivité économique du territoire.

Le transit sans transbordement représentant moins de 10% des tonnes transportées et 17% des tonnes kilométriques en Belgique⁽¹⁾, la majorité du poids du prélèvement kilométrique sera à la charge de l'économie belge (chargeurs et



transporteurs). Ce constat est à replacer dans un contexte économique déjà très rude pour le monde économique et du transport routier belge et en particulier, pour les plus petits acteurs de ce métier.

L'impact économique est donc non négligeable, en particulier pour certains secteurs spécifiques. Est-il contrebalancé par un impact environnemental positif pour la collectivité ? Rien n'est hélas moins sûr.

Dans sa dernière analyse sur les perspectives de transport à l'horizon 2030⁽²⁾, le Bureau du Plan prévoit un impact global nul du prélèvement sur l'ensemble des tonnes*km transportées et ce, du fait d'un jeu de vases communicants des camions principalement vers les camionnettes et très marginalement vers le rail et la voie d'eau. En véhicules*km, la baisse attendue sur le réseau routier (toujours à l'horizon 2030) est de 2% notamment du fait d'un report de certains trafics vers l'étranger et une optimisation des chargements. L'étude pointe également que le prélèvement "n'a guère d'effets" sur la congestion et la pollution de l'air locale.

Comme cela a déjà été observé en Allemagne suite à l'introduction de la Maut, un système de prélèvement kilométrique limité aux seuls véhicules de marchandises

n'a quasi aucun effet sur les trafics routiers. Il améliore un peu l'efficacité des chargements mais parallèlement, il accroît le transport par camionnettes et n'est pas d'un grand effet sur le transport par rail et la voie d'eau.

Cela démontre que le transport routier est très largement captif aujourd'hui et que les tonnes transportées par camions trouvent difficilement des alternatives crédibles.

Une application plus juste et complète du principe pollueur-payeur, accompagnée d'une amélioration réelle en matière de congestion et de pollution, ne serait donc visible que dans le cadre d'un système de prélèvement touchant l'ensemble des usagers de la route.

Un des rares aspects positifs de ce prélèvement, c'est qu'en Wallonie, les recettes vont contribuer à l'amélioration du réseau routier régional.

Selon des chiffres donnés par le Ministre Prévot, 415 millions d'euros seront consacrés dès 2017 au réseau routier contre 215 millions d'euros pour la période 2005-2009 et 345 millions d'euros pour la période 2010-2015 du Plan Routes. Dans ces 415 millions d'euros, une part très significative vient directement du prélèvement kilométrique. Il est toutefois extrêmement dommage et dangereux économiquement que ce soit sur le seul transport de marchandises que pèse cet important financement.

En faisant le choix de cette demi-réforme, les gouvernements régionaux l'ont donc doublement ratée puisque économiquement, les conséquences seront importantes pour les entreprises alors qu'environnementalement, aucun gain ne lui sera attribuable. ■

(2) Bureau du Plan - Perspectives de l'évolution de la demande de transport en Belgique à l'horizon 2030 (décembre 2015).



CEBEDEAU Centre de Recherche et d'Expertise pour l'Eau

Eaux industrielles



Eaux urbaines et domestiques



Recherche et développement



Formations et missions



Notre centre d'expertise est agréé par la Wallonie, certifié ISO 9001 et accrédité ISO 17025

Contactez-nous pour bénéficier de la visite d'un de nos experts
info@cebedeau.be | +32 (0)4 252 12 33 | www.cebedeau.be

Une nouvelle Conseillère pour la Cellule «Parcs d'Activité Durables»



CRÉÉE EN 2011, AFIN DE PROMOUVOIR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PARCS D'ACTIVITÉ ECONOMIQUE (PAE), LA CELLULE PARCS D'ACTIVITÉ DURABLES (CPAD) EST SOUTENUE DEPUIS 2014 PAR LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, MAXIME PRÉVOT.

Depuis février 2016, Laetitia MONTANTE a pris le relais de Gaëlle HERMANS en tant que conseillère CPAD à l'UWE. Celle-ci était en charge du projet depuis 2011.

Les services de la CPAD sont directement adressés aux entreprises et aux associations d'entreprises situées dans les 220 PAE wallons. Ces groupements d'entreprises sont bien souvent porteurs de projets collectifs qui permettent de répondre de manière commune aux besoins spécifiques des entreprises situées dans un même parc et se positionnent comme interlocuteurs essentiels vis-à-vis des différentes parties prenantes que sont les intercommunales, les agences de développement local, l'administration wallonne, etc.

Concrètement, les missions de la CPAD n'ont pas changé. Elle peut gratuitement :

- vous guider dans la création de votre association d'entreprises et soutenir celles existantes ;
- vous mettre en réseau avec d'autres groupements d'entreprises via des réunions, en organisant des inter-associations d'entreprises favorisant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques ;
- intervenir lors de vos réunions en tant qu'orateur externe sur des thèmes variés tels que la mobilité, la gestion des déchets, la législation environnementale... ;



CELLULE
PARCS D'ACTIVITÉ DURABLES
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

- Promouvoir les associations d'entreprises et leurs projets auprès des acteurs impliqués dans le développement économique, social et environnemental de la Wallonie ;
- Vous fournir des articles sur des thèmes d'actualité afin d'étoffer votre revue ou votre newsletter,...



Laetitia MONTANTE
Conseillère CPAD

En 2016, la CPAD fait peau neuve...

Cette année, en plus de sa nouvelle conseillère, la CPAD change de look : elle dispose maintenant d'un nouveau logo et son nouveau site internet sera prochainement disponible à l'adresse suivante : www.cpad.be.

Vous pourrez notamment y retrouver une liste des associations d'entreprises et business clubs wallons recensés par la CPAD et une série de documents pratiques : Vademecum, méthodologie de gestion collective développée dans le cadre du projet LIFE-SMIGIN... ■

Besoin de plus d'informations sur les services de la Cellule Parcs d'Activité Durables (CPAD) de l'UWE ?

- » Contactez Laetitia MONTANTE : 010/47.19.48 ou laetitia.montante@uwe.be
- » Consultez prochainement le site www.cpad.be.
- » LinkedIn : www.linkedin.com/groups/8497104.

SI J'AVAIS SU!

#sijasu

" Chaque année, ils veulent tous prendre les mêmes 3 semaines de congé en juillet. Et qui c'est qui doit trancher ? "

Directeur d'une agence bancaire

Une impression de déjà-vu ? Pour votre politique d'entreprise, demandez conseil à temps auprès du secrétariat social SD Worx. Ensemble, effaçons 'si j'avais su' de votre vocabulaire. Découvrez notre approche RH sur www.sdworx.be/sijasu



Comment créer un reporting non financier crédible et à valeur ajoutée ?



Jeter un pont entre le reporting et la gestion de données financières et non financières

Dans l'environnement commercial international actuel, la pression externe conduit les entreprises à fournir de plus en plus de rapports sur un éventail de critères de performance plus vaste que celui calculé sur base du système de comptabilité normalisé. Citons notamment la performance environnementale, sociale et éthique, la gestion du risque, l'impact des opérations sur l'empreinte écologique, le respect et la promotion de conditions de travail saines et sécuritaires, le respect des valeurs, des standards et des exigences réglementaires ainsi que la R&D et le système d'innovation.

Tandis que les règles comptables définissent principalement les performances financières passées d'une organisation, les performances et l'information non financières soulignent sa création de valeur sur du court, moyen et long terme, ainsi que sa réputation. Celles-ci ont un impact non seulement sur le permis d'exploitation de l'organisation, mais elles jouent également un rôle grandissant dans l'évaluation des performances générales dans les différents marchés où l'on s'attend à la retrouver (marchés financiers, marchés du travail, marchés commerciaux, etc.).

De récents scandales et notre expérience en la matière nous enseignent que le niveau actuel de contrôle et les normes établissant la confiance par rapport aux informations non financières présentées ainsi qu'aux processus de reporting sous-jacents n'ont pas encore atteint le niveau de maturité du reporting financier et, bien souvent, ne fournissent pas les preuves concrètes exigées par les parties prenantes et les marchés.

Le défi : obtenir des informations crédibles et essentielles

Il existe deux paramètres pertinents :

1. **L'information essentielle** : l'information fournie doit ajouter de la valeur à l'émetteur et aux bénéficiaires ciblés pour apporter un support lors du processus d'évaluation. Il n'est pas pertinent de divulguer toute information ou donnée qui ne sert pas cet objectif.
2. **L'information crédible** : alors que de nombreuses directives traitent de ce qu'est une donnée pertinente (GRI/ISO/IR/...), la pomme de discorde porte sur la crédibilité de l'information communiquée (à savoir la précision et l'exhaustivité). La procédure de reporting doit garantir la précision, l'exhaustivité, la conformité et la comparabilité.

Le benchmark : votre information non financière est-elle aussi fiable que vos données financières ?

L'information comptable a atteint un certain niveau de maturité au cours des dernières années grâce aux exigences de conformité, aux systèmes normalisés et aux contrôles substantifs y compris les audits internes et externes. Nous croyons sincèrement que le reporting non financier devrait suivre la même voie.

Selon nous, les états non financiers devraient également être soutenus par des processus de collecte de données normalisés et robustes ainsi que par des procédures qui minimisent la mesure dans laquelle les estimations et/ou les jugements subjectifs sont utilisés et les erreurs de calcul surgissent.

L'information non financière présentée doit être exempte de toute erreur significative ou de biais et se révéler non mensongère. Elle doit représenter fidèlement les politiques et les performances, refléter la substance sous-jacente et représenter avec prudence les estimations, les incertitudes et les exceptions. L'information doit être traçable jusqu'à ses sources, vérifiable par des auditeurs externes et par les parties prenantes clés.

La marche à suivre :

Notre solution en quatre volets est basée sur les expériences tirées du reporting financier :

1. Responsabilité et approbation par le Conseil d'administration ;
2. Contrôle de la direction ;
3. Processus et procédures d'évaluation et de contrôle robustes (y compris les solutions IT) ;
4. Assurance sur l'information non financière publiée.



L'INFORMATION
COMPTABLE A
ATTEINT UN CERTAIN
NIVEAU DE MATURITÉ
AU COURS DES
DERNIÈRES ANNÉES.
NOUS CROYONS
SINCÈREMENT QUE
LE REPORTING NON
FINANCIER DEVRAIT
SUIVRE LA MÊME VOIE.

À cet effet, nous avons développé la méthodologie **Strategic Compliance Management** ainsi que l'**Extra-Financial Comfort Check (EFC²)**, un outil d'évaluation particulièrement performant. De cette manière, EY est parfaitement à même d'aider tant les entreprises qui font leurs premiers pas dans le reporting non financier que celles dont le reporting non financier séparé ou intégré est déjà abouti. ■

Un moteur possible : la directive de l'UE sur l'information non financière

Les «entités d'intérêt public» de plus de 500 personnes, présentant un bilan total de plus de 20 millions d'euros ou un chiffre d'affaires de plus de 40 millions d'euros, devront, d'ici 2017, publier de l'information traitant de leurs politiques, des risques et des résultats dans différents domaines tels que les aspects environnementaux, les questions sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et de la diversité ainsi que la lutte contre la corruption.

Le rapport des auditeurs devra inclure un avis sur la cohérence de l'information non financière avec les comptes annuels pour l'année financière.



Si vous souhaitez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à contacter **Christoph VANDERSTRICHT, Associé EY** (christoph.vanderstricht@be.ey.com) ou **Kurt WELLENS, Directeur EY** (kurt.wellens@be.ey.com) ou surfez sur notre site www.ey.com/be/cass



PhysIOL

une vision à long terme



FONDÉE EN 1986, LA SOCIÉTÉ PHYSIOL EST SPÉCIALISÉE DANS LA CONCEPTION, LA FABRICATION ET LA COMMERCIALISATION DE LENTILLES INTRAOCULAIRES POUR LA CHIRURGIE DE LA CATARACTE. ELLE MISE SUR L'INNOVATION POUR SE DÉMARQUER DE LA CONCURRENCE.

■ par Isabelle TREUTTENS

Très fréquente, surtout chez les personnes âgées, la cataracte entraîne une baisse progressive de la vue suite à l'opacification du cristallin. Elle concerne une personne sur cinq à partir de 65 ans et deux sur trois à partir de 85 ans. Aucun traitement ne peut restaurer la transparence du cristallin. La seule issue est donc la chirurgie, qui consiste à remplacer le cristallin par une lentille intraoculaire.

C'est dans ce type d'implants que la société liégeoise PhysIOL s'est spécialisée. Ses produits, à haute performance et à haute valeur ajoutée, se vendent dans plus de 40 pays répartis dans toute l'Europe, en Amérique du Sud, en Asie et en Australie. Un de ses objectifs stratégiques est d'intégrer les marchés américain et chinois d'ici à 5 ans.

Mais, la chirurgie de la cataracte étant devenue l'opération la plus courante au monde, PhysIOL mise sur l'innovation pour se démarquer de la concurrence. Elle a ainsi développé, en partenariat avec le Centre spatial de Liège et la société Lambda-X, un implant trifocal qui permet non seulement de soigner la cataracte mais également de corriger la vision de loin, intermédiaire et de près. En outre, elle participe actuellement à un projet de recherche en collaboration avec plusieurs partenaires européens pour développer de nouveaux systèmes ophtalmiques à libération contrôlée de médicament.

Intégrer un antibiotique à la lentille

"Dans de très rares cas, une infection – l'endophtalmie – peut survenir suite à l'opération de la cataracte, explique Dimitriya Bozukova, R&D Project Leader & QC Advisor chez PhysIOL. Dans les cas extrêmes, le patient peut perdre la vue". A titre préventif, une solution antibiotique est donc systématiquement injectée au patient au moment de l'opération mais il pourrait y avoir un risque d'erreur de dosage. PhysIOL planche donc sur la possibilité de développer un implant à libération contrôlée de médicament qui serait inséré dans l'œil au moment de l'intervention et qui libérerait la bonne dose d'antibiotique pendant la période critique.

"L'idée est là depuis plusieurs années, mais nous l'avions laissée en standby, poursuit Dimitriya Bozukova. En effet, nous sommes fabricants de dispositifs médicaux, or ce projet est plus axé pharma. Il y a un moment où nous avons été freinés parce que nous n'avions pas encore les compétences".

L'invitation à participer au projet Surflenses, financé dans le cadre du programme européen M-Era.Net, est donc tombée à pic.

"Le NCP Wallonie a cherché des partenaires potentiellement intéressants en Wallonie et a beaucoup insisté pour que nous y participions. Actuellement, Surflenses entre dans sa troisième et dernière année. Nous y avons validé les différents matériaux en combinaison avec un antibiotique modèle. Nous avons également participé à l'analyse optico-mécanique des lentilles chargées avec un médicament selon les guidelines ISO d'application. A présent, nous allons évaluer le comportement biologique des lentilles sélectionnées. Nos partenaires fabriquent les séries de prototypes que nous allons tester à l'ULg pour voir dans quelle mesure les cellules de l'œil peuvent être impactées ou non par l'antibiotique. En parallèle, nous planifions l'analyse expérimentale de l'implantation in vivo chez le lapin et nous investiguons également les options de brevetabilité".

Le programme M-Era.Net

Le programme M-Era.Net permet le financement de projets collaboratifs innovants tirés par des entreprises. Les consortia doivent se composer d'au moins 3 partenaires issus de 2 pays différents. Les projets doivent relever du domaine des nouveaux matériaux (composites, matériaux avancés pour l'énergie, les capteurs...), des surfaces, des coatings, y compris leur modélisation et leurs technologies de production.



Dimitriya BOZUKOVA,
R&D Project Leader
& QC Advisor, PhysiOL



**POUR LE MOMENT,
PHYSIOL EST ACTIVE
DANS LE DOMAINE
DES LENTILLES
INTRAOCULAIRES
MAIS NOUS SOMMES
OUVERTS À DE
NOUVEAUX HORIZONS
DANS LE DOMAINE
OPHTALMIQUE.**

Le NCP Wallonie : partenaire de vos ambitions européennes

Le NCP (National Contact Point) est votre partenaire privilégié pour toute participation à un projet de recherche européen. Il vous conseille, vous oriente et vous offre une aide personnalisée pour mener à bien votre projet et pour décrocher des financements auprès de la Commission européenne.

Il s'adresse aux entreprises, universités, centres de recherche, organismes publics et associations situés en Wallonie. Grâce à son expertise, les sociétés qui bénéficient de son soutien ont un taux de réussite deux fois plus élevé que les autres.

Alors, n'hésitez plus et contactez-le pour augmenter vos chances de succès !

010/48.50.39 - www.ncpwallonie.be



Appréhender les difficultés

Le projet ne débouchera pas, à court terme, sur un produit commercialisable. Il a cependant permis à PhysiOL de prendre un premier contact avec le domaine pharmaceutique et d'appréhender les difficultés liées à la mise en œuvre d'une lentille à libération contrôlée de médicaments. "Pour nous, c'est très important d'avoir participé

à ce projet car nous avons compris les difficultés à manipuler l'antibiotique, constate Dimitriya Bozukova. Nous pourrions maintenant envisager un deuxième projet industriel avec les ressources nécessaires. Pour le moment, PhysiOL est active dans le domaine des lentilles intraoculaires mais nous sommes ouverts à de nouveaux horizons, à d'autres types de dispositifs, toujours dans le domaine ophtalmique, qui pourraient éventuellement bénéficier des résultats du projet". ■



PhysiOL a développé, en partenariat avec le Centre spatial de Liège et la société Lambda-X, un implant trifocal qui permet non seulement de soigner la cataracte mais également de corriger la vision de loin, intermédiaire et de près.

La Wallonie se vend au MIPIM



UNE CINQUANTAINE DE PARTENAIRES PRIVÉS PORTEURS DE PROJETS EN WALLONIE, C'EST LA PREUVE D'UN INTÉRÊT SOUTENU DE TOUT UN SECTEUR POUR UN ÉVÉNEMENT AUSSI STRATÉGIQUE QU'INCONTOURNABLE. LE MIPIM 2016 N'A DONC PAS FAIT EXCEPTION À LA RÈGLE, C'EST EN FORCE QUE LES WALLONS SE SONT POSITIONNÉS SUR LE THÈME «HOUSING THE WORLD».

La thématique de l'immobilier résidentiel était au cœur du MIPIM 2016, sous trois angles différents. Trois angles qui s'adressent aux divers publics présents au salon. L'immobilier résidentiel, vu sous l'angle du développement urbain, a mis en lumière les exigences du secteur public par rapport à celles du privé ainsi que les problématiques relatives à la densité, les infrastructures, la responsabilité politique. Les maisons de demain ? à envisager sous le prisme de l'architecture, de l'innovation, de l'usage mixte ou strictement résidentiel et de l'impact du changement climatique.

Objectif des porteurs de projet présents au MIPIM, trouver les investisseurs. Pour sa 27^e édition, ce marché international des professionnels de l'immobilier a réuni plus de 23.000 participants originaires de près de 90 pays. C'était donc l'occasion pour la Wallonie de présenter ce qu'elle a de mieux à offrir aux investisseurs étrangers.

Quelles politiques urbaines ?

En orchestrant le plus grand rassemblement international d'investisseurs (plus de 4.800) aux côtés de promoteurs, utilisateurs finaux, architectes, groupes hôteliers, autorités publiques, start-up et associations de professionnels de l'immobilier, le MIPIM s'impose comme un rendez-vous exceptionnel pour conclure des affaires, entretenir son réseau et aborder les grands sujets qui préoccupent les décideurs du secteur. "Cette année, déclare Filippo Rean, Directeur de la Division Immobilier de Reed MIDEM, l'approche sur-mesure apportée aux différentes classes d'actifs composant l'immobilier d'aujourd'hui, alliée aux débats



féconds organisés sur la thématique 'Housing the World', ont rendu cette édition 2016 du MIPIM plus exhaustive que jamais". Il est vrai que l'ONU a annoncé que plus de 50% de la population mondiale vit désormais en ville et que le taux annuel de croissance urbaine est de 1,83%. Il y a donc un besoin croissant de stratégies urbaines concertées pour aider les villes à gérer la situation. Afin d'engager la discussion sur les nouvelles politiques urbaines, le MIPIM avait donc choisi «Housing the World» comme thème central de son traditionnel Mayors' Think Tank, qui a accueilli cette année une centaine de bourgmestres et maires qui ont pris part à de nombreux débats.

Ces élus se sont montrés curieux de connaître le point de vue des professionnels de l'immobilier sur la ville et la création d'espaces de vie pour tous, et plus particulièrement sur la collaboration avec les pouvoirs publics afin de fournir des logements accessibles. "L'une des questions clés abordées par les élus et les professionnels de l'immobilier, remarque Filippo Rean de Reed MIDEM, était de savoir comment les responsables de l'aménagement urbain peuvent répondre à l'urbanisation continue du monde à travers des politiques

de densification réussies. Avec la pénurie de logements résidentiels qui sévit dans de nombreux centres urbains en Europe, le besoin de collaboration entre acteurs publics et privés à chaque étape, depuis la conception jusqu'à la construction des aménagements urbains, se fait de plus en plus sentir".

"Les architectes, ajoute Filippo Rean, jouent un rôle crucial dans le futur aménagement urbain. Ils étaient presque 2.000, ici, à Cannes, et leur nombre ne cesse de croître au MIPIM".

Il était clair à Cannes que les investisseurs du monde entier cherchent à diversifier leur portefeuille et à y incorporer des investissements «alternatifs», de type établissements de santé, logements étudiant, hôtels, logements locatifs et maisons de retraite. Parmi les classes d'actifs dont la présence s'est renforcée cette année au MIPIM, on a noté la santé, la logistique, l'hôtellerie et le tourisme, rassemblés dans un vaste pavillon. Les 1.800 m² du Forum de l'Innovation exposaient quant à eux les derniers projets de sociétés spécialisées dans les solutions de valorisation des biens immobiliers. L'explosion de l'e-commerce accélère par ailleurs l'émergence de ce que l'on qualifiait jadis avec dédain de «hangars».

Ces derniers sont devenus l'un des produits immobiliers les plus en vue. Les besoins en logistique augmentant, les entrepôts s'avèrent en effet plus rentables que certains portefeuilles de bureaux depuis la crise.

Innovation

Dans la foulée du thème de la «Révolution Digitale» abordé l'année dernière, le MIPIM 2016 a braqué les projecteurs sur l'innovation dans l'immobilier et lancé son premier concours de start-up destiné à des sociétés proposant des technologies appliquées à l'immobilier, avec le parrainage de BNP Paribas Real Estate. Parmi les projets en vue : celui d'une entreprise innovante qui transforme la chaîne logistique en améliorant les prestations de livraison fournies aux particuliers et aux professionnels tout en réduisant la circulation des camions dans les centres-villes. Barcelone, Göteborg, Edmonton et Grenoble ont, elles, présenté des projets de villes intelligentes tandis que le défenseur d'un mode de vie urbain durable, Urban Farmers, faisait son apparition sur le marché de l'immobilier mondial. A l'Innovation Forum, une appli de gestion des déplacements

a fait sensation : celle-ci permet aux utilisateurs d'être identifiés à l'entrée de leur immeuble et d'y appeler directement l'ascenseur puis, une fois arrivé à l'étage désiré, d'ouvrir la porte d'entrée de leur bureau ou appartement. «myPORT» fluidifie les déplacements au sein d'un immeuble, en vous épargnant la nécessité de garder sur vous de multiples badges et clés.

En étant présente sur un tel événement, la Wallonie joue donc une carte importante pour son attractivité et son développement futur. L'occasion de s'intéresser à ce que la Région met en avant comme atouts.

Parmi les principaux éléments d'attractivité du territoire, la région met en avant la qualité des infrastructures de communication et la mobilité, la compétence de sa main d'œuvre, la capacité de la R&D, la stabilité du marché du travail, les performances en matière de développement durable et la disponibilité urbanistique...

Position centrale, réseau autoroutier, ferroviaire, aérien et fluvial, ce n'est pas tant dans la diversité de ses modes de transport que dans la complémentarité de ses infrastructures que réside l'attractivité de la Wallonie. "6 plates-formes multimodales (rail/fluvial/route/air) y sont

installées et sont parfaitement équipées pour accueillir toute activité de transport et de logistique. A côté de la gestion des flux, la Wallonie compte sur un grand nombre de zones d'activités économiques bien situées et un parc immobilier particulièrement riche et diversifié", vante l'AWEX.

Des arguments qui semblent porter : "L'exercice qui vient de se clôturer au 31 décembre 2015 peut être qualifié d'année de consolidation au regard des 5 dernières années d'investissements étrangers en Wallonie". Dans un environnement économique européen toujours marqué par une faible croissance des économies occidentales, des perturbations boursières dans le sud de l'Asie et des actes terroristes qui ont cruellement endeuillé nos pays ouest européens, les investisseurs étrangers ont injectés 789 millions d'investissement dans l'économie wallonne au cours de l'année écoulée. Ceci, à travers la réalisation de 87 projets, avec à la clé la promesse de la concrétisation de 1.729 emplois directs.

Cette année, la Belgique a remporté 2 récompenses au MIPIM, dont une pour un projet liégeois. De quoi positionner encore mieux la Belgique et la Wallonie dans le radar des investisseurs du monde entier. ■



AUBEL - Construction de 54 logements en 4 résidences

DENYCO S.P.R.L. - Architecte : LIGNES Bureau d'Architecture S.P.R.L.



NOTRE EXPÉRIENCE...
VOTRE AVENIR !

Ets J. Wust S.A.

Route de Falize, 151 | B - 4960 MALMEDY | Tél. : +32 (0)80 79 27 11 | Fax : +32 (0)80 79 28 12 | commercial@wust.be | www.wust.be

Les Brèves de la Qualité

Favorisez un management participatif !



EN IMPLIQUANT DAVANTAGE VOS COLLABORATEURS DANS LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ORGANISATION, NOTAMMENT AU NIVEAU DE LA PRISE DE DÉCISION, VOUS RENFORCEZ LES LIENS INTERPERSONNELS AU SEIN DE VOS ÉQUIPES ET FAVORISEZ LEUR ENGAGEMENT ET LEUR CONTRIBUTION À L'INNOVATION PERMANENTE ET AU PROGRÈS DES PERFORMANCES DE VOTRE ENTREPRISE...

■ par Stéphanie DUBOIS, Collaboratrice Communication MWQ

Quels sont les impacts économiques de la normalisation sur les entreprises qui s'y impliquent ?

AFNOR (opérateur central du système français de normalisation) a demandé au BIPE, organisme indépendant, une étude mesurant l'impact économique de la normalisation en prenant en compte des variables comme la consommation réelle des organisations en matière de normes et leur implication dans le processus de production de ces normes. Le BIPE a ainsi croisé les données économiques provenant de 2.099 entreprises de tous secteurs ayant participé à la normalisation depuis 2005. Trois agrégats ont été isolés pour mesurer l'effet des normes : la croissance du chiffre d'affaires, le taux d'export et la production.

Les bénéfices en trois chiffres !

- **+20%** : Surcroît de croissance annuelle du chiffre d'affaires observé chez les entreprises parties prenantes des commissions de normalisation : elles affichent un taux de croissance annuel de 4%, à comparer aux 3,3% de moyenne pour l'ensemble des entreprises, impliquées ou non. Participer au processus de normalisation ouvre des marchés :

cela permet à l'entreprise d'être au bon endroit, au bon moment, avec le bon produit ou le bon service.

- **+19%** : Surcroît de chiffre d'affaires à l'export observé dans les entreprises acheteuses de normes ou parties prenantes des commissions de normalisation : leur taux d'export est de 18,2%, contre 15,3% dans l'ensemble des entreprises. La norme est un passeport pour mieux vendre hors de ses frontières.
- **+15M d'euros** : Apport annuel de l'utilisation des normes volontaires à la production française (entendue comme le chiffre d'affaires cumulé de toutes les entreprises françaises – données de 2013). Si les entreprises n'appliquaient pas les normes pour leurs produits et services, elles vendraient moins, donc produiraient moins.

En définitive, le jeu en vaut la chandelle : s'impliquer dans la normalisation est un investissement qui se révèle payant !

Découvrez l'étude complète sur : <http://eurogip.fr>



ETUDE DU MWQ

« ISO 14001 vs ISO 9001 : un indicateur environnemental ? » (par P. Gustin, février 2016)

Cette étude s'inscrit dans la continuité du bilan de son «Baromètre Qualité» que le Mouvement Wallon pour la Qualité (MWQ) a réalisé, fin 2014, en matière de certification QSE en Wallonie.

Le but poursuivi par cette étude est de mieux cerner une des conclusions de ce bilan, à savoir que le niveau de certification ISO 14001 ne semble pas être à la hauteur de ce à quoi l'on pourrait s'attendre, en regard du niveau atteint en certification ISO 9001.

Découvrez l'étude complète sur le «Baromètre Qualité», onglet «Les tendances» : http://bwq.mwq.be/mwqnew/pdf/iso14001_vs_iso9001.pdf

Bientôt une norme sur les activités des sociétés de conseil...



Le recours à des services de conseil en management peut aider les entreprises à décoller, encore faut-il que ces services soient à la hauteur. Une nouvelle norme en cours d'élaboration a pour but d'aider les sociétés de conseil à faire en sorte que leurs clients tirent le meilleur parti de leurs services.

Le champ des activités des sociétés de conseil en management est très vaste. Elles peuvent aider les entreprises à améliorer leur mode de fonctionnement à différents niveaux : commercialisation d'un produit, innovation, conception et optimisation organisationnelle, informatisation ou formation TI. Le secteur du conseil en management exerce également une forte influence sur la scène politique avec, ces dernières années, une hausse de 1.000% des dépenses publiques consacrées à ce type de services.

Vu son rôle de premier plan auprès des entreprises et des pouvoirs publics, au niveau de l'influence exercée sur la prise des décisions majeures et de

l'importance toujours plus grande qui lui est consacrée dans le budget des sociétés, le secteur du conseil en management doit désormais répondre à des attentes plus élevées, à des exigences plus strictes et apporter des preuves plus tangibles en termes de retour sur investissement.

La future norme ISO 20700, «*Guidelines for management consultancy services*» (lignes directrices relatives aux services de conseil en management), a pour but d'aider les sociétés de conseil à améliorer la transparence et la compréhension de leurs missions auprès de leurs clients de manière à obtenir de meilleurs résultats. Cette norme, en cours d'élaboration, vient de passer au stade de Projet de Norme internationale (DIS), au cours duquel les membres de l'ISO sont invités à voter et à soumettre des observations sur le texte du document avant que celui-ci ne passe au stade de Projet final, avant publication prévue pour début 2017.

En savoir plus :
Bureau de Normalisation – www.nbn.be

QUALI-NEWS

Sécurité des aliments : les grandes lignes de la nouvelle version de la norme ISO 22000

Mise à jour et clarification de concepts clés, alignement avec la nouvelle structure des normes de systèmes de management... Une nouvelle version de la norme internationale sur le Management de la Sécurité des Aliments verra le jour fin 2017.

En savoir plus : www.nbn.be

L'IT mais pas n'importe comment !

Depuis une vingtaine d'années, l'IT (information technology) offre des possibilités inimaginables.

Les services 4ECO de l'UCM offrent un guide «Green IT» aux entreprises qui désirent réduire l'impact environnemental de leur informatique: ordinateurs, imprimantes, serveurs, sites web, applications... Plus de 30 conseils sont proposés dans un langage accessible. Les bonnes pratiques commencent dès l'achat du matériel, se poursuivent lors de l'utilisation et se terminent par les différentes pistes de recyclage. Les efforts réalisés s'accompagnent d'une diminution de la facture d'électricité, d'une augmentation de la durée de vie du matériel et d'une amélioration de la performance des outils informatiques.

Téléchargez le guide sur www.mwq.be/servlet/Repository/guide%20green%20it?IDR=4173

MOUVEMENT WALLON POUR LA QUALITÉ

Parc CREALYS - @trium, 2 rue Camille Hubert 5032 ISNES

081/63.49.09 – info@mwq.be – www.mwq.be



Dynathèque



Le droit fiscal en Belgique

Un bilan complet des modifications fiscales de l'année écoulée

Comme chaque année, les auteurs de cet ouvrage font, chacun dans leur domaine de spécialité, le bilan des modifications significatives intervenues en droit fiscal au cours de l'année écoulée, offrant ainsi une véritable vue d'ensemble des actualités du droit fiscal belge et européen. **Y sont notamment examinés :** le crowdfunding et tax shelter pour PME, l'augmentation du précompte mobilier sur dividendes, les nouvelles déductions pour investissements, l'évolution de la procédure de régularisation fiscale, la jurisprudence de la Cour de cassation en matière de publication des règlements-taxes, l'évolution de la fraude fiscale grave comme nouvelle infraction fiscale, etc. Riche en références jurisprudentielles et doctrinales, cette nouvelle édition constitue, dans la lignée des précédents volumes, un véritable guide pratique et complet pour le praticien du droit fiscal.

Les Ateliers des FUCaM - «*Le Droit fiscal en Belgique - Édition 2016*», Éditions ANTHEMIS (www.anthemis.be), 562 pages, ISBN : 978-2-8072-0059-3

Les collectes de sang dans les parcs d'activité économique...

C'est reparti !



FORT DE SA PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE COLLECTE DE SANG DANS LES PARCS D'ACTIVITÉ ECONOMIQUE EN 2015, LE SERVICE DU SANG DE LA CROIX-ROUGE DE BELGIQUE, EN COLLABORATION AVEC LA CELLULE PARCS D'ACTIVITÉ DURABLES DE L'UWE, RENOUVELLE L'OPÉRATION.

■ par Laetitia MONTANTE, CPAD

Pour rappel, cette action consiste à organiser des collectes de sang, non pas à l'échelle d'une entreprise individuelle, mais bien à celle de toute une zone d'activité économique. Ainsi, cela permet aux plus petites entreprises de pouvoir intégrer la démarche tout en garantissant une action «rentable»⁽¹⁾ pour le Service du Sang de la Croix-Rouge.

En pratique, ces collectes auront lieu durant le mois de juin car il s'agit d'une période à la fois importante à la veille des vacances d'été, généralement plus faible en prélèvements, et symbolique : le 14 juin étant la Journée Mondiale du Don de Sang.

Pour la première édition de collecte de sang :

- 10 associations d'entreprises ont participé à la collecte ;
- 260 personnes se sont présentées, dont plus de la moitié étaient des nouveaux donneurs ;
- 259 poches de sang ont pu être récoltées.



Faisons mieux cette année !

Pour cette deuxième édition, nous comptons sur vous et espérons que vous vous joindrez à nous pour battre les records et faire en sorte que ces collectes soient une véritable réussite. ■

Vous souhaitez en savoir plus ou marquer votre intérêt pour participer à cette édition ?

N'hésitez pas à contacter votre contact pour la Croix-Rouge, **Thomas PAULUS**, Coordinateur de projet, au 0477/30.61.69 ou via thomas.paulus@croix-rouge.be.

CROIX-ROUGE de Belgique 

A quoi sert le don de sang ?

Le don de sang est indispensable et vital pour venir en aide :

- aux malades (cancers, leucémies, sida...)
- aux grands brûlés
- aux accidentés de la route
- aux femmes enceintes en cas d'accouchements difficiles
- aux hémophiles
- aux personnes subissant des opérations chirurgicales
- aux blessés de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence (attentats, etc.)

Je suis un donneur potentiel si :

- je suis en bonne santé
- je pèse plus de 50 kg
- j'ai entre 18 et 65 ans
- mon dernier don de sang remonte à deux mois au minimum (max. 4 dons/an avec un intervalle de 2 mois entre 2 dons)

Un questionnaire médical vous sera remis avant votre don de manière à ce que le médecin puisse s'assurer de votre bon état de santé.

À la recherche d'un **hébergement de qualité**
pour votre prochain séminaire résidentiel ?

Namur Congrès vous présente cinq partenaires de renom



Domaine du Vieux Moulin d'Éprave

www.eprave.com
domaine@eprave.com
084 37 73 18

*Espace de charme pour célébrer
les événements de la vie*



Hostellerie Gilain

www.hostelleriegilain.com
hostelleriegilain@skynet.be
083 21 57 42

Simplement, l'excellence



Ferme château de Laneffe

www.ferme-chateau-laneffe.com
info@ferme-chateau-laneffe.com
0475 46 88 54

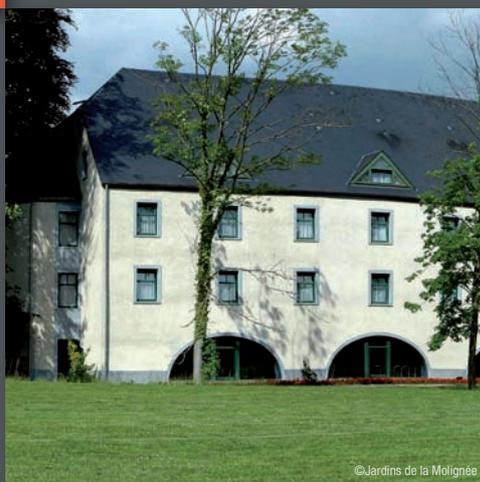
*Notre devise, rendre votre séjour
inoubliable*



Castel de Pont-à-Lesse

www.casteldepontalesse.be
reservation@casteldepontalesse.be
082 22 28 44

*Un ressourcement et un dépaysement
à proximité*



Jardins de la Molignée

www.jardins.molignee.com
seminaires@jardins.molignee.com
082 61 33 75

The place to enjoy your work!

MICE (Meeting Incentive Congress Event) La Province de Liège, the unexpected MICE destination



NANTIE D'UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE REMARQUABLE, D'UNE DES PLUS BELLES GARES TGV, LIÈGE-GUILLEMINS, LA PROVINCE DE LIÈGE BÉNÉFICIE D'UNE FACILITÉ D'ACCÈS INÉGALABLE. POUR LE MONDE DES AFFAIRES, CETTE DESTINATION PRIVILÉGIÉE OFFRE DES ATOUTS MAJEURS !



Découvrez

- Des sites spécialisés en activités pour incentives et team-building parmi lesquels **Weventures**, proposant un concept inédit avec ses **bulles transparentes** et vue à 540° sur votre environnement, mais aussi **Exploraid**, pionnière sur le marché de l'événement et du sport d'aventure ;
- Des infrastructures propices à l'organisation d'événements en tous genres, dont le tout nouveau **Diamant Liège Conference & Business Centre** disposant de 7 salles modulables dernière génération, ou encore le **nouveau concept de loisirs Fly-In**, basé à Liège Airport, qui n'est autre que le plus large simulateur de chute libre au monde !

Saviez-vous que le Convention Bureau Liège-Spa BusinessLand de la Fédération du Tourisme est le partenaire idéal pour vos projets MICE ?

Il vous apporte une aide efficace et professionnelle ; identifie vos besoins, recherche les lieux et prestations adaptés à vos critères, vous suggère des idées insolites, c'est aussi un **service gratuit** et un **gain de temps** considérable !



Les bulles transparentes de Weventures

Vous cherchez



Fly In Tunnel © Fly-In

... des activités inédites ?

Proposez à vos convives un déjeuner avec les girafes au **Monde Sauvage Safari-Parc** de Aywaille, testez la formule «**Mines gourmandes**» alliant visite et produits du terroir sur le site de **Blegny-Mine** reconnu au patrimoine de l'UNESCO.

... un cadre original pour votre séminaire ?

Entre le **Circuit de Spa-Francorchamps**, l'**Opéra Royal de Wallonie**, situé en plein centre de Liège, le **nouveau Théâtre de Liège**, conciliant modernité et patrimoine, le **Cadran**, réminiscence de lieux oubliés, l'**Abbaye de Stavelot**, site exceptionnel redevenu écrin de culture... **le choix est vaste.**

... des sites hors du commun ?

Abritée dans les anciens bassins des Thermes de la Sauvenière, la **Cité Miroir** se veut un espace dédié à la citoyenneté ; lieu de réflexion collective pour créer de nouvelles synergies.

Le **Couvent du Heidberg**, totalement restauré se situe au centre d'Eupen ; il dégage une ambiance unique et propose un équipement technique ultramoderne.

Proche de Liège et de Namur, Le **Naxhelet Golf Club** situé sur les hauteurs de Huy est doté de parcours dessinés par l'architecte Martin Hawtree. Le site comprend un château-ferme, un restaurant ouvert à tous, un hôtel de 35 chambres et même un centre de wellness.

Vous l'aurez compris...

Les possibilités sont tellement abondantes et variées en province de Liège, que notre **Convention Bureau** peut certes vous prodiguer des conseils avisés, mais pas seulement, et c'est **une nouveauté, il peut désormais prendre en charge gratuitement l'organisation partielle ou totale de vos événements** (congrès, réunions, incentives...) allant de la simple prestation au package complet. Un interlocuteur unique à vos côtés, une **maîtrise professionnelle du détail** et une **expertise de terrain** feront de votre événement un moment d'exception ! ■

Convention Bureau Liège-Spa BusinessLand

INFOS : Candice MICHOT - 04/237.95.85
candice.michot@provincedeliege.be

www.liegetourisme.be/fr/decouvrir/mice.html



DIAMANT Liège

Conference & Business Centre

vient compléter et rajeunir l'offre pour l'organisation d'événements et la mise à disposition d'espaces de travail à Liège



CET ENSEMBLE, IDÉALEMENT SITUÉ SUR LES BORDS DE L'OURTHE, FACE AU CENTRE COMMERCIAL DE BELLE-ÎLE EST GÉRÉ PAR AGORIA REAL ESTATE, SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'AGORIA (LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE TECHNOLOGIQUE).

Le nouveau **Conference & Business Centre** développe trois activités principales et complémentaires :



Un espace pour l'organisation de séminaires, réunions, formations, team buildings, diners, projections et cocktails jusqu'à 400 personnes dans un environnement à la pointe de la technologie...

"Un soin tout particulier a été apporté à l'aménagement des salles afin de privilégier leur confort acoustique et ergonomique mais également à leurs équipements audio-vidéo. Tout utilisateur est capable de faire fonctionner l'ensemble du matériel sans formation, grâce à des interfaces simplifiées", précise Benoit De Smedt, Site Manager.

Outre les écrans de projection classiques, le système compte un écran de 8 mètres de large capable de faire un affichage panoramique «double projection» et le son est diffusé sur 11 haut-parleurs colonnes. Une réalisation rare en Wallonie d'une qualité et flexibilité étonnante.

Les visiteurs pourront également profiter des plafonds mobiles de la grande salle de conférence, éclairés sur l'entièreté de la surface, avec une homogénéité parfaite et des effets de couleurs, qui prennent tout leur éclat dans une architecture moderne de qualité !

- ▶ Large choix de salles de réunion modulables pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes
- ▶ Lumière du jour dans toutes les salles et accès direct à une terrasse privative
- ▶ Niveau de confort inégalé : ergonomie, luminosité, acoustique...
- ▶ Équipement audio-vidéo «dernière génération», wifi gratuit
- ▶ Restauration sur site de qualité en fonction de vos attentes
- ▶ Équipe professionnelle pour vous conseiller dans l'organisation de vos événements
- ▶ Facilité d'accès et parking sécurisé et couvert



Un espace pour les déjeuners d'affaires, avec son restaurant baigné par la lumière naturelle, ouvert tous les midis en semaine. Le chef de cuisine, membre Eurotoque, propose une cuisine soignée et généreuse dans le respect de la tradition culinaire liégeoise. Côté salle, le Maître d'Hôtel assure un service attentif et discret... Une carte à découvrir.



Un espace dédié à la mise à disposition de bureaux comprenant 3.000 m² de bureaux, répartis sur sept niveaux.

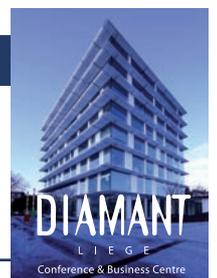
"Nous avons ouvert en novembre dernier et nous hébergeons déjà une demi-douzaine d'entreprises et organisation, dont l'AWEX, ATTENTIA, DELA et, bien sûr, AGORIA. Il nous reste encore quelque 500 m² en mise à disposition", précise Benoit De Smedt, Site Manager.

La mise à disposition comprend une offre de services complète et sur-mesure : accueil centralisé, réception, téléphonie, informatique, travaux d'impression, nettoyage, distributeurs de boissons chaudes et froides, livraison de repas, utilisation d'une salle de réunion, etc. ■

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

+32(0)4 340 35 06 • info@diamant-liege.be
www.diamant-liege.be • www.lecabochon.be

DIAMANT LIÈGE CONFERENCE & BUSINESS CENTRE
 Boulevard Emile de Laveleye 191 • 4020 LIÈGE





Vous souhaitez toucher plus de 8.000 top décideurs du gratin de l'économie belge et membres de l'UWE ?



Dynam!sme

est le magazine wallon qu'il vous faut : c'est le seul média B2B des décideurs d'entreprises depuis plus de 20 ans !

Contactez sans plus tarder la régie publicitaire afin d'obtenir les différentes formules possibles pour placer une annonce dans **Dynam!sme**, dans l'**UWE-news** ou sur le site www.uwe.be.



**union wallonne
des entreprises**

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

Contact

Carole MAWET, Target Advertising
+32 81 40 91 59 ou +32 497 22 44 45
carole.mawet@targetadvertising.be
www.dynamismewallon.be

Country Hall Liège

Le Country Hall est la plus récente et grande salle de Wallonie. Elle est située sur les hauteurs de Liège en bordure de la route du Condroz.

Trois salles sont utilisées : la grande salle polyvalente, la salle Incentive et la salle VIP.

La grande salle peut contenir entre 5.200 et 7.500 personnes selon le type de concert.

Depuis son inauguration en 2006, le Country Hall accueille, à la satisfaction générale, de nombreuses manifestations nationales et internationales.

A titre d'exemple : le championnat du monde de tennis de table, la Fed Cup, plusieurs fois la Coupe Davis, un championnat du monde de boxe en présence de Jean-Paul Belmondo mais aussi des concerts avec des artistes de renom tels que Julien Clerc, Laurent Voulzy et Alain Souchon, Aznavour, Noah, l'Opéra Royal de Wallonie (4 spectacles de «Samson et Dalila»), deux fois Florent Pagny et Garou, bientôt Laurent Gerra (le 15 avril) et Mika en juin 2016.

Le BC Liège est le club de basket résidant.

Nos différentes salles ont aussi été occupées par des grandes entreprises privées, l'Université de Liège ou la Province de Liège afin d'y organiser des banquets, des journées d'entreprises ou des soirées permettant à différents organismes privés ou publics d'établir des contacts relationnels avec leurs clients ou leurs sponsors.

Le parking pouvant contenir 1.000 places est utilement utilisé par le CHU qui organise des navettes, mais aussi pour diverses organisations d'extérieur, par exemple la dernière Coupe du monde de football ainsi que l'Euro 2016.

Dans le cadre des réceptions ou organisations de banquets, la salle VIP dispose d'une cuisine et de trois bars.

En visitant notre site (www.countryhall.be), vous découvrirez toutes les informations complémentaires ainsi que des photos et une visite virtuelle.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner des informations et éventuellement organiser une visite de nos infrastructures.



CONTACT : Jean MATHY,
Directeur Country hall Liège
jean.mathy@countryhall.be
www.countryhall.be

Deux sites à votre disposition pour vos événements en Cité ardente

L'Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise propose deux sites d'accueil à la fois attrayants et complémentaires pour vos événements : le **Palais des Congrès** et les **Halles des Foires de Liège**.



6 halles d'expo pour une surface totale de **14.000 m²**

Structures modulables

Esplanade extérieure de **4.000 m²**

Débarcadère sur la Meuse



Plus de **20** salles

De **20 à 3.000** personnes

Cadre exceptionnel en bord de Meuse

Régie technique

Débarcadère sur la Meuse



Halles des Foires de Liège - Liège Expo s.c.

Avenue Maurice Denis, 4 - BE 4000 LIEGE

T : + 32 4 227 19 34 - info@liegeexpo.be

www.liegeexpo.be

Palais des Congrès de Liège - I.G.I.L s.c.

Esplanade de l'Europe, 2 - BE 4020 LIEGE

T : + 32 4 340 38 88 - location@palaisdescongresliege.be

www.palaisdescongresliege.be



La nouvelle

Audi A4 Avant

À partir de €499/mois HTVA en Location Long Terme «Full Service».¹



Découvrez nos Conditions Printemps chez votre distributeur Audi ou sur audi.be
Déductibilité fiscale jusqu'à 90%. Contribution mensuelle nette sur ATN: €89,40²

1) Nouvelle Audi A4 Avant 2.0l TDI 136 ch 6v. Prix catalogue TVAC: €35.010. Loyer TVAC: €595,61. Offre en Location Long Terme «Full Service» Audi Financial Services calculée sur base de 60 mois et 100.000 km sous condition d'un score bonus-malus de 0. La Location Long Terme «Full Service» comprend les entretiens et les réparations, les assurances, le véhicule de remplacement, l'assistance routière, les pneus et les taxes. Offre réservée aux professionnels. Sous réserve d'acceptation du dossier par D'Ieteren Lease s.a., avec siège social: Leuvensesteenweg 679, 3071 Kortenberg, Belgique - RPM Leuven - BCE 0402623937 - FSMA 20172 A. Prix au 01.03.2016 et valables jusqu'au 28.04.2016. Sous réserve d'erreurs, de fautes d'impression ou de changements de prix. Le modèle est illustré avec options payantes. Audi Financial Services est une dénomination commerciale de D'Ieteren Lease s.a. filiale de Volkswagen D'Ieteren Finance. D'Ieteren Lease s.a. (FSMA 20172 A) est un agent non lié de P&V Assurances (FSMA 0058) et un sous-agent de Allia Insurance Brokers (FSMA 11420 A). 2) Estimation de la contribution Mensuelle nette que l'employé devra réellement payer en 2016 pour une nouvelle Audi A4 Avant 2.0TDI 136CV pour l'Avantage de Toute Nature sur base du taux d'imposition maximum de 55%. 3) Le produit «3 ans de garantie, kilométrage illimité» est un produit proposé par Audi Import Belgique. Veuillez consulter www.audi.be pour les conditions de cette garantie.

3,8 - 6,1 L/100 KM ♦ 99 - 139 G CO₂ /KM

3 ans de garantie **3**
kilométrage illimité